

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 19 MAI 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	30
Absents représentés	10
Absents excusés	3
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE DIX NEUF MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 mai 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, M. MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme BERNARD Méhadée, M. MOKRANI adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. ALGUL, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART (à partir du vote), MACEDO, KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
 Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. PRAT,
 M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par M. AIT AMARA,
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. ZAVALLONE,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
 Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
 M. VERLIERE, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire,
 M. TAGZOUT, conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme POURRIOT, conseillère municipale,
 Mme BAILLON, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Je déclare ouverte cette séance du mois de mai. Je salue la présence dans la salle, avant d'ouvrir les travaux du Conseil, de nombreuses personnalités, notamment qui nous font l'amitié de venir du Sahara occidental pour assister à notre Conseil et notamment au troisième point de l'ordre du jour pour l'élévation au rang de citoyen d'honneur de notre ville de Naâma Asfari sur lequel Séverine Peter nous donnera tous les éléments. Donc, je salue l'ensemble des personnes qui sont présentes dans la salle ce soir pour assister à notre débat.*

Je vais essayer de faire l'état des présences. Alors, Sabrina Sebaihi a donné procuration à Stéphane Prat. Marie Andria a donné procuration à Sébastien Bouillaud. Bernard Verlière a donné procuration à Annie-Paule Appolaire. Je vous ai débaptisée, c'est agnostiquement inacceptable. Josée Rodrigo a donné procuration à Romain Zavallone. Alexandre Vallat a donné procuration à Sandrine Bernard. Sigrid Baillon a donné procuration à Thérèse Pourriot qui devrait nous rejoindre incessamment sous peu. Charlotte Pauron a donné procuration à Mehdy Belabbas. Pierre Chiesa a donné une procuration, je crois, provisoire à Tariq Aït Amara puisqu'il nous rejoindra en cours de séance. Ouarda Kirouane, qui est là, n'a pas donné procuration à Mehdi Mokrani puisque sa présence physique parmi nous met un terme à cette procuration. Sarah Misslin a donné procuration à Séverine Peter. Bozena Wojciechowski a donné procuration à Romain Marchand. Pierre Martinez a donné procuration à Arthur Riedacker. Et je crois n'avoir, sous votre contrôle collectif, oublié personne.

Donc, il nous faut maintenant élire une ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures à ce poste stratégique ? Fanny Sizorn. »

Mme SIZORN. - *« Je propose comme secrétaire de séance, Séverine Peter. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est une bonne proposition. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Donc, il n'y a pas d'autres candidatures. Donc, je la soumetts aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Y a-t-il des NPPV ? Non, il n'y en a pas. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, j'ai plusieurs informations à vous donner. La première concerne la mise en œuvre du projet de dématérialisation des envois des dossiers des conseils municipaux. Donc, c'est une demande très ancienne et que nous allons mettre en application. Suite à l'expérimentation qui a été menée par un groupe d'élus testeurs - c'est comme ça qu'on les a appelés - il est proposé pour le conseil municipal du mois de juin d'étendre l'envoi dématérialisé des dossiers du conseil municipal aux présidents de groupe et au maire quand même. Donc les présidents de groupe, suite à cette expérimentation, vont être dotés d'un matériel et vont bénéficier - alors, c'est un matériel, c'est une tablette. Je crois que c'est comme ça qu'on appelle ça - et donc qui vont être formés au logiciel Fast-Élus. Il y avait les fast foods, maintenant il y aura les Fast-Élus qui vont être formés sur l'utilisation de ce logiciel. Alors, je ne suis pas un féru de la technique, mais il s'agit d'héberger, je crois, dans*

un cloud toutes les données et d'être connecté au WiFi pour y arriver. Enfin, vous serez formés là-dessus et donc tout sera hébergé quelque part de manière dématérialisée et ça nous permettra une abondante économie de papier. Donc voilà, on va passer à cette étape. Donc, présidents de groupe et le maire seront tous équipés avec ce matériel, en prévision du conseil du mois de juin. Et au mois de septembre, chacun d'entre vous sera équipé du matériel permettant l'accès dématérialisé à ces questions et chacun d'entre vous, bien évidemment, bénéficiera d'une formation sur ce fameux logiciel Fast-Élus. Donc ça, c'est quelque chose qui avait été vu dans les commissions municipales ad hoc. Ce n'est pas un scoop. Et donc voilà, j'espère que tout le monde aura satisfaction et que ça nous permettra réellement de nous engager tous ensemble et de ne plus avoir besoin du double support, dématérialisation et papier. Parce que cette affaire, très très belle affaire, va quand même coûter un peu d'argent à la commune. Donc, j'espère que chacun pourra bénéficier de cet apport souple et qui aura un impact positif sur notre « carbon footprint », comme on dit.

Ensuite, je vais vous faire distribuer ce soir. Je crois que l'administration l'a prévu. D'ailleurs, il m'en faudrait un exemplaire parce que je n'ai pas pris le mien. Je suis mal organisé. Merci. Je vous propose d'ouvrir la séance sur un petit débat concernant un vœu d'urgence qui est proposé, qui sera débattu, si vous en êtes d'accord, en fin de conseil. Vous êtes tous au courant depuis hier et suite au communiqué de presse de Valérie Péresse qu'Ivry a été retenue parmi les trois sites de la short list pour accueillir le siège du Conseil Régional à Ivry sur le site City Seine, en lieu et place des anciens entrepôts du BHV, sur ce grand îlot tertiaire du projet Ivry Confluences. Donc, c'est une bonne nouvelle. On est en concurrence avec un site de Saint-Denis et un site de Saint-Ouen. Donc, on est vraiment dans la short list. Il y a encore trois sites qui sont dans la course. Donc, ce que je vous propose, si vous acceptez d'admettre le principe, c'est que nous ayons en fin de séance un débat sur ce vœu d'urgence que je vous propose. Alors, c'est un vœu d'urgence laconique, qui se félicite de l'intérêt porté par le Conseil Régional sur notre site, qui appelle l'assemblée régionale à retenir le site d'Ivry pour l'installation de son siège et qui me demande de mettre tout en œuvre pour faire prévaloir les atouts de notre candidature dans l'objectif de la faire aboutir. Alors, j'ai déjà commencé. Je suis passé à la télé tout à l'heure sur France 3 régional. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous inscrivions ce vœu d'urgence en fin de conseil et qu'on puisse avoir un petit débat sur le sujet? Le vœu est très court. Vous avez tout le loisir d'en prendre connaissance pendant les débats du conseil. Par principe, je dois mettre aux voix le principe de l'inscription de ce vœu d'urgence en fin de conseil et j'ai besoin d'une majorité. Donc, qui est pour que nous l'inscrivions en fin de conseil? Merci. Ah, merci. J'avais peur que ce ne soit pas un vote unanime. J'espère qu'il le sera aussi sur l'adoption du vœu. Donc, merci. Il y a unanimité, même pas de contre et même pas d'abstention. Donc, c'est très très bien.

Ensuite, alors sur le point B, nous aurons à voter sur la mise en place de la commission ad hoc de la MGP T12 et à désigner 10 membres. Donc, il y aura un vote à avoir lieu sur ce point.

Concernant la CAO (Commission d'Appel d'Offre), je viens d'avoir un petit échange - Sandrine Bernard, j'y fais allusion publiquement - avant le démarrage du conseil. Depuis le début du mandat et au regard de la représentativité de chaque groupe politique, le PS, au regard de cette représentativité, n'a pas de possibilité, au regard du rapport de force du conseil, c'est la loi démocratique, d'avoir des sièges. Alors, il semblerait qu'en début de mandat, moi je n'en ai plus mémoire, je suis désolé, mais Pierre Gosnat ait proposé au groupe socialiste d'avoir un membre dans cette CAO. Ça n'avait pas été accepté pour des raisons qui n'étaient pas politiques, mais qui étaient de disponibilité des uns et des autres. Ce soir, donc le groupe

socialiste a proposé une candidature en respectant cet état d'esprit initial qui n'avait pas été renouvelé au moment de mon élection et au moment de la redésignation des membres dans les différentes dispositions organiques. Donc, je ne propose pas qu'on retienne, puisque ça ne peut pas se discuter en cinq minutes sans qu'il y ait un avis de l'ensemble des groupes de la majorité municipale sur ce point, puisqu'il faudrait, pour permettre à la Droite et au Parti Socialiste que les deux groupes d'opposition soient présents dans la CAO, que la majorité municipale accepte de résorber et de reculer sa représentativité légitime et légale au sein de cette CAO. Donc, je proposerai, si tu en es d'accord, parce qu'il y a deux options : soit la candidature proposée par le PS est retirée, auquel cas dans la deuxième partie du conseil, nous pourrions prendre acte de la désignation des membres sans avoir recours à l'urne puisque c'est la simple représentativité des groupes qui sera prise en compte ; soit cette candidature est maintenue et nous devrions procéder à un vote à l'urne, dont le résultat sera le même, sauf s'il y a des bougées politiques inattendues au sein de l'assemblée. Le résultat sera le même : on ne prendra pas acte, mais on votera. Donc, je vous laisse réfléchir jusqu'à la fin du conseil, enfin jusqu'à la fin des questions mises en débat, mais en tout cas, c'est la proposition que je formule. Par contre, pour la CDSP (Commission de Délégation de Service Public) qui est composée différemment et qui répond à d'autres règles d'éligibilité, vous avez, comme c'était le cas précédemment, un membre dans cette commission. Donc, je proposerai, au moins sur les deux points, MGP (Métropole du grand Paris) et CDSP, qu'il y ait une prise d'acte puisque chacun a sa place dans les choses. Donc, on n'aura pas besoin de recours à l'urne, sauf pour la CAO, si la candidature du Parti Socialiste se maintenait.

Alors, vous avez comme documents consultables en séance, pour le point 12, la réalisation d'un programme d'adduction d'eau potable à Dianguiré au Mali. C'est le rapport des études et des avant-projets détaillés. Ces documents très volumineux n'ont pas été reprographiés pour les envois du conseil, mais ils sont bien entendu consultables en séance, même s'ils font l'objet, dans les documents qui vous ont été transmis, d'un exposé de motif et de délibérations ad hoc qui sont, à mon sens, suffisantes pour maîtriser le sujet.

Donc, j'ai encore, avant de passer la parole au prochain intervenant, une approbation à vous soumettre. C'est celle du compte rendu des débats du 7 avril 2016. Est-ce qu'il y a sur ce point des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je le mets aux voix. Qui est pour l'approbation de ce compte rendu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte rendu des débats du 7 avril 2016.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

VOEU

Vœu au sujet de Nuit Debout et des violences policières

Vœu présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts

M. BOUYSSOU.- *« Donc, nous avons inscrit à la conférence des présidents un vœu qui est présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts au sujet de Nuit Debout et des violences policières. Et je crois que je passe la parole à Romain Zavallone. C'est bien ça? Romain Zavallone, à toi. »*

M. ZAVALLONE.- *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Depuis près de trois mois, de nombreux citoyens se mobilisent contre la loi travail El Khomri. Cette loi, nouvelle attaque du gouvernement de Manuel Valls contre notre modèle social, contient de nombreuses atteintes aux droits des salariés, renverse la hiérarchie des normes et ainsi instaure un Code du travail, non pas simplifié, mais dangereusement libéralisé risquant de généraliser la course au moins-disant social. Si certaines dispositions particulièrement scandaleuses, comme l'autorisation donnée aux apprentis mineurs de pouvoir travailler jusqu'à 10 heures par jour, jusqu'à 40 heures par semaine, ont été retirées ces derniers jours, l'essentiel du projet de loi subsiste.*

Nous regrettons profondément le refus de dialogue du Gouvernement qui a souhaité recourir à l'artifice institutionnel qu'est l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter un texte massivement rejeté par la population. Comme un ancien premier secrétaire national du Parti Socialiste le disait, et vous comprendrez de qui je parle, en 2006 : « Le 49-3 est une brutalité, le 49-3 est un déni de démocratie, le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire ». Face à l'inflexibilité du Gouvernement, de nombreuses mobilisations ont eu lieu depuis le mois de mars : des manifestations partout en France, une pétition recueillant plus de 1 300 000 signatures, le refus de certains manifestants de rentrer chez eux après la manifestation du 31 mars dernier, créant ainsi le mouvement Nuit Debout, qui depuis dure et s'étend à de nombreuses villes de France. Ces différentes formes de mobilisations ont permis aux citoyens et citoyennes de reprendre une parole trop souvent confisquée et trouvant difficilement son expression dans le carcan institutionnel de la V^e République. Les occupations pacifiques des places publiques transformées en véritables agoras démocratiques par le mouvement Nuit Debout et toutes les autres formes de mobilisation citoyenne sont le premier pas vers une volonté de réappropriation du débat démocratique dont nous, élus de la République et représentants de cette démocratie, ne pouvons que nous réjouir.

Cependant, nous ne pouvons ignorer que ces mobilisations pacifiques ont été émaillées de débordements violents provenant de quelques dizaines d'éléments isolés parmi les manifestants. Nous n'ignorons pas non plus que de nombreux faits de violences policières, d'usages excessifs de la force ont été constatés, rapportés par les médias ou par de simples citoyens filmant ces dérapages. Nous en avons été aussi parfois témoins pour ceux d'entre nous qui ont pris part à ces mobilisations. Il ne s'agit pas là de stigmatiser les forces de l'ordre exténuées par des mois de vigilance accrue, par un plan Vigipirate renforcé et par des mesures exceptionnelles liées à l'état d'urgence. Il s'agit de dénoncer le changement

perceptible de doctrine dans la gestion des mouvements sociaux à l'œuvre plus d'une décennie. Nous sommes, en effet, passés d'une approche consistant à mettre à distance des manifestants à une démarche de ciblage délibéré de ces derniers. Il s'agit de dénoncer les commanditaires et les donneurs d'ordre que sont le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur qui font preuve d'irresponsabilité en envoyant des policiers surchargés de travail encadrer les manifestations, en leur donnant pour consigne d'isoler des casseurs positionnés à l'intérieur même des cortèges au mépris de leur sécurité physique et de celles des manifestants. Il s'agit de dénoncer la volonté d'un gouvernement de décrédibiliser, à travers ces scènes de guérilla urbaine, un mouvement de contestation emportant malgré tout l'adhésion d'une bonne partie des Français. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'ouverture d'une enquête indépendante, afin de faire toute la lumière sur les violences commises de part et d'autre.

Trop de drames se sont déroulés dans les mobilisations citoyennes de ces dernières années : la mort de Rémi Fraisse à Sivens en 2014, de nombreux blessés graves dont un étudiant rennais de 20 ans qui a perdu l'usage d'un œil, au cours des manifestations de ces dernières semaines, dus à l'utilisation des flashballs et de grenades défensives. Le Défenseur des droits a demandé, en 2015, un moratoire général, sur l'utilisation des flashballs quel que soit le contexte, eu égard à la gravité des lésions qu'il peut causer. Nous demandons donc l'interdiction immédiate du Flashball et des lanceurs de balles de défense, ainsi que l'ouverture d'une réflexion sur l'usage des grenades défensives dont l'utilisation excessive, comme cela fut largement le cas dernièrement, ne paraît pas conforme au principe de recours proportionnel à la force.

Enfin, nous demandons la levée de l'état d'urgence, car une telle suspension de l'État de droit ne doit pas et ne peut pas durer éternellement. Certaines dispositions de l'état d'urgence sont à présent détournées de leur objectif premier de lutte contre le terrorisme et utilisées pour restreindre les participations aux cortèges de certains militants. Pour toutes ces raisons, le groupe Europe Écologie Les Verts vous invite à voter ce vœu qui vous est présenté ce soir. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Romain Zavallone. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Bonsoir. Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Nous sommes dans une situation compliquée. D'un côté, l'État a l'obligation d'assurer la sécurité de nos concitoyens et les attentats de Bruxelles ne doivent pas nous inciter à baisser la garde. De l'autre côté, le Gouvernement a décidé de se soumettre au diktat de Bruxelles. Pour montrer qu'il agit et que c'est difficile, il a, dès le début, avant même les discussions au Parlement, brandi la menace du 49-3. Nous sommes bien évidemment en désaccord avec l'inversion de la hiérarchie des normes que propose cette loi et notamment la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche. C'est un changement fondamental et contre lequel il faut s'opposer. Je voudrais rappeler ici que le MRC, le Mouvement Républicain et Citoyen, et donc notre député aussi, Jean-Luc Laurent, a voté la motion de censure avec les autres parlementaires de Gauche, qui sont en désaccord avec cette procédure et le contenu de la loi.*

Par ailleurs, le vœu demande ce soir la création de 1 million d'emplois. Là aussi théoriquement, on ne peut être que d'accord. Il est bien évident que cela aurait un coût financier. Et donc, il ne faut pas l'oublier. Compte tenu de la contrainte de Bruxelles, c'est-à-dire de l'Union européenne, cela paraît difficilement envisageable sans une remise en cause du pacte

budgetaire que le Président de la République, à notre avis, aurait dû renégocier depuis 2012. Ce point doit être souligné et nous continuerons à le rappeler parce que c'est tout à fait essentiel, parce que ça conditionne ce qu'on peut faire. Ce point ayant été précisé, j'invite les membres du Conseil Municipal à voter le vœu qui nous est présenté ce soir par Europe Écologie Les Verts. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Arthur Riedacker. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs et chers collègues. Depuis le 31 mars, une expérience démocratique porteuse d'espoir a lieu place de la République et sur de nombreuses des villes et des villages de France. Les places publiques redeviennent des espaces de démocratie et de nombreux citoyens s'y rassemblent pour tenter de réinventer et refonder une société meilleure, à partir de projets alternatifs à ce que nous propose le dogme néolibéral et destructeur actuel. Cette dynamique est le produit d'un ras-le-bol général qui dépasse la loi travail, même si celle-ci est une attaque sans précédent contre nos acquis sociaux et à laquelle il faut s'opposer fermement. La dynamique Nuit Debout est un appel à la convergence de toutes celles et ceux qui veulent remettre en cause ce système ou à faire table rase. Ce mouvement souffre néanmoins d'une difficulté à construire des ponts avec les habitants des quartiers populaires. Il n'est effectivement pas aisé d'obtenir la mobilisation des habitants des quartiers qui subissent depuis trois décennies un processus de paupérisation, de marginalisation et de stigmatisation massive. D'autant plus qu'au cours de ces trente dernières années, rares ont été ceux qui se sont engagés pour soutenir ces populations dans leur combat quotidien. Bien au contraire, ces quartiers ont souvent été désertés, livrés à eux-mêmes, leur population méprisée et montrée du doigt. N'oublions pas qu'en octobre 2005, plus de 400 quartiers populaires de notre pays se sont embrasés durant plusieurs semaines. Rares sont ceux qui ont su comprendre et entendre et se faire l'écho de la colère et de la révolte de cette jeunesse, de leur soif de respect, de justice et de dignité. Des jonctions semblent néanmoins se faire ces derniers jours entre les places de la République et la banlieue. Et il est particulièrement intéressant de constater que la jonction se fait notamment sur les questions des violences policières.*

Bien sûr, cela n'est pas sans lien avec les violences policières qui ont eu lieu lors des mobilisations contre la loi El Khomri et les rassemblements de Nuit Debout. Une partie des Français semble découvrir dans les manifestations ou sur les écrans l'existence de ces violences en France et s'en offusque. Je me permets de vous rappeler que depuis des années, la jeunesse des quartiers populaires se mobilise pour dénoncer les violences qui peuvent être perpétrées dans les quartiers populaires ainsi que les contrôles au faciès abusifs, et ce, dans l'indifférence générale ou presque. Il ne viendrait à l'esprit de personne aujourd'hui de nier l'existence d'abus et de pratiques répréhensibles de la part de certains agents et la nécessité d'œuvrer pour que cela cesse. D'une certaine manière, cette expérience vient combler un peu le fossé qui sépare ces deux mondes. Il est essentiel de lever le voile sur ce sujet longtemps resté tabou. Il est temps de le reconnaître et d'agir. On ne compte plus le nombre de rapports sur cette question, comme par exemple ceux d'Amnesty International ou du Comité européen pour la Prévention de la Torture. Dans ces rapports, les observateurs se disent tous préoccupés quant à l'usage excessif de la force par les fonctionnaires de police et de gendarmerie. Ils évoquent tous un taux de comparution en justice des responsables présumés extrêmement faible, des condamnations minimales sans commune mesure face aux faits reprochés. Tous interrogent également le rôle des responsables hiérarchiques qui imposent par exemple des résultats chiffrés aux policiers qui ne peuvent être sans incidence et sans

retombée sur leur exercice. L'usage de certaines armes et la pratique de certaines techniques d'interpellation par les forces de l'ordre sont ainsi remis en question. Certaines armes, telles que le Flashball ou le Taser, supposées non létales et destinées au départ à des situations extrêmes, sont aujourd'hui utilisées bien trop fréquemment alors qu'elles sont loin d'être sans danger. Il en est de même de plusieurs types de gestes et techniques d'intervention et d'immobilisation dont certains peuvent entraîner la suffocation, la clé d'étranglement et la technique du pliage sont dangereuses et toujours pratiquées. Récemment dans un certain nombre de cas de décès, les policiers ont reconnu avoir pratiqué ce geste. En raison des risques de ces techniques, plusieurs pays tels que la Suisse et la Belgique les ont définitivement proscrites. Alors, pourquoi pas la France ?

Pour conclure, je voudrais juste dire qu'il est légitime de s'indigner contre l'escalade de la violence lors des manifestations. Il est indispensable de ne pas céder à la peur et de ne pas tomber dans les tentatives de division des mouvements sociaux. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Atef Rhouma. Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Aujourd'hui, c'était une nouvelle journée de manifestation contre la loi travail. Comme à l'habitude ces derniers temps, j'ai pris mes lunettes de piscine, mon écharpe, des doses de sérum physiologique, un citron, du Maalox dilué dans de l'eau. Bref, le nouveau kit du manifestant prévoyant. J'ai l'air de plaisanter, mais tout cela est en réalité plus que sérieux. Depuis plus d'un mois, pas une seule manifestation ne se termine sans charge policière, intervention musclée et gaz lacrymogène, comme on a pu encore le voir cet après-midi à la place d'Italie. Des centaines d'Ivryennes et Ivryens y participent, des jeunes et des retraités, des mères et des pères de famille. Mais voilà en 2016, on ne peut plus aller manifester en famille, notamment le 1^{er} mai. Alors, on nous répète, c'est la faute des casseurs, c'est eux qui sont visés. Ils sont une poignée. D'abord, entendons-nous bien sur le mot « casseur ». Contrairement à ce qui est dit, pour l'essentiel, ce sont des militants activistes qui prônent la violence contre celle de l'État. On partage ces idées et ces modes d'action ou pas - et ce n'est pas mon cas - pour autant, c'est aussi une violence politique qui s'exprime. Une violence largement alimentée et provoquée par l'intervention des forces de l'ordre depuis plusieurs semaines. Parce qu'il faut y être pour se rendre compte de ce qui s'y passe.*

Le 1^{er} mai, un cortège coupé en deux - c'est inédit - par des cordons de CRS pour soi-disant isoler un carré de tête avec des casseurs. Oui, mais dedans, il y a tout un chacun : des lycéens et des retraités. Et hop ! On gaze les premiers à bout portant et en plein visage, histoire de faire reculer tout le monde. Moi-même et d'autres Ivryens, la semaine dernière, aux Invalides, nous subissions sans raison des rafales de bombes lacrymogènes tirées au mortier au milieu de la place. Et je ne parle pas de tous ces témoignages, de vidéos amateurs qui circulent, des photos, qui sont nombreux et plus qu'accablants. Et dire que la France exporte son savoir-faire en matière de gestion de foules, avec des contrats mirobolants au Maroc, en Chine, en Égypte, ça laisse rêveur.

Le rôle des forces de l'ordre est bien de protéger et de maintenir l'ordre. Mais aujourd'hui, les ordres qui leur sont donnés, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne poussent qu'à provoquer la colère et le désordre, qu'à intimider, à faire peur, à nous diviser. Le climat de peur instauré n'est d'ailleurs pas étranger à celui créé par l'état d'urgence prolongé, dont le Parlement a voté cet après-midi une nouvelle prolongation. Tout cela se conjugue. Or, la peur divise, crée de la méfiance, du repli sur soi, à l'heure où le sens de l'histoire, c'est le mieux vivre, le bien

vivre ensemble. Sans nier le risque terroriste, loin de là, a-t-on une évaluation des résultats, en dehors de milliers d'assignations et d'arrestations sans suite ? À quand une commission d'enquête parlementaire ? Cet état d'urgence masque surtout des tas d'urgences : politiques, sociales, démocratiques, économiques, écologiques. L'éducation, alors qu'elles devraient être dans le climat actuel encore une priorité, est mise à mal. Pour exemple, les fêtes d'école de fin d'année à Ivry sont annulées pour cause d'état d'urgence. Ce moment qui permet à toutes les familles de se retrouver, y compris les plus éloignées de l'institution scolaire, tout cela est balayé au nom de la lutte contre le terrorisme. Mais quel est le sens de tout cela ? Croient-ils sincèrement que ça rassure et que ça peut calmer les colères ? C'est tout le contraire qui se produit. Que dire de l'image des forces de l'ordre dans la population ? Héros pour les uns, diables pour les autres. Que dire de tous ces lycéens et étudiants qui font leur première manifestation ? Quel rapport à l'État, à la République, aux institutions, vont-ils développer ? Ils cherchent à nous diviser : division des luttes entre les opposants à la loi travail, entre les syndicats et les autonomes ; division de la société, les non-manifestants contre les manifestants, les manifestants contre les flics. Le tout savamment orchestré par un gouvernement pyromane avec les conséquences qu'on a pu voir hier sur toutes les télé. Quelques ahuris isolés s'en prennent avec violence, beaucoup de violence, à une voiture de patrouille. Le rassemblement d'un syndicat policier excluant les autres, médiatisant le ras-le-bol du discours anti-flic, s'insurgeant contre les manifestants, tous casseurs ou complices, avec la visite de courtoisie de la Droite et du FN. Finalement, des travailleurs qui se divisent et une propagande garantie pour l'héritière Le Pen. Parce que ce sont bien les ordres qui sont donnés qui nous questionnent et par leur application par des fonctionnaires dépourvus de moyens et aussi pressurisés que les autres. C'est bien les missions d'une police nationale qu'il nous faut repenser. Et je crois que la proposition de loi portée par les sénateurs communistes et notamment nos sénateurs val-de-marnais - je pense à Laurence Cohen et à Christian Favier - sur le contrôle au faciès, pose pour un bout ces exigences.

Nous sommes dans une escalade de la violence, une escalade dangereuse qui sert le pouvoir. Elle est le double d'une violence d'État, d'une violence démocratique qui s'exprime. Il y a un net raidissement autour de la morale, des valeurs républicaines martelées, alors qu'elles font de moins en moins sens pour une partie de la population. Entendre par exemple la ministre de l'Éducation nationale, à propos des attentats de Charlie Hebdo, dire qu'à l'école certaines questions ne doivent pas se poser, c'est dramatique. Pire, quand le Premier ministre explique en avoir assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques. Quoi ? Il faudrait arrêter de penser. C'est le signe de l'abandon d'un réel projet politique de Gauche. C'est le signe d'un libéralisme galopant qui n'a besoin que d'un état sécuritaire pour maintenir l'ordre quand toute la société se fracture. L'utilisation inédite du 49-3 en première lecture pour faire passer en force une loi largement contestée marque un durcissement du pouvoir, d'une V^e République à bout de souffle, d'autant plus venant d'un gouvernement qui se revendique de Gauche.

En 2006, François Hollande dit que c'est une brutalité, un déni de démocratie. En 2008, Manuel Valls cosigne un amendement limitant le 49-3 aux seules lois de finances. Et une fois au pouvoir, ils font l'inverse. Comme l'a dit Guillaume Meurice : « le 49-3 peut mettre à mal l'industrie de la vaseline, mais relance dans le même temps celle du gravier ». Comment voulez-vous donc que la parole politique soit encore crédible ? Comment ne pas voir que cela fait le jeu de l'abstention et du Front National ? Comment ne pas y voir la volonté d'annihiler toute alternative de Gauche ? Ne sous-estimons pas ce qui est en train de se produire avec la loi travail. Elle pose une inversion historique, celle de la hiérarchie des normes. Parce qu'il n'y a

pas d'égalité entre le patron et le salarié, il faut un Code du travail. C'est la loi. Elle cadre, elle est au-dessus des accords de branche et d'entreprise. Avec la loi El Khomri, le Gouvernement veut imposer que l'accord d'entreprise devienne la règle, adaptant l'humain aux besoins des entreprises. C'est la fin du principe même du Code du travail. C'est la conception libérale et capitaliste poussée à l'extrême. C'est faire comme si patrons et salariés étaient égaux dans les négociations devant le marché du travail. Comme si ce marché était une réalité extérieure et non une production humaine issue d'un rapport de force. Défendre cette vision des choses, ce n'est pas être moderne : c'est être de Droite. Aujourd'hui, la loi travail est l'étincelle, l'origine d'un mouvement social profond et de nouvelles formes d'expression avec les Nuits Debout qui s'installent de plus en plus durablement dans le paysage national. Ce qui se joue avec ces Nuits Debout, c'est un autre rapport à la démocratie, une remise en question de notre système politique et économique tel qu'il existe, donc la mise en question de la démocratie représentative, surtout quand des élus se renient. Nous voulons faire grandir les idées et les espoirs qui fleurissent dans les cortèges, qui s'expriment dans les Nuits Debout jusqu'à Ivry. Nous voulons que tout cela puisse être partagé par le plus grand nombre, avec nos voisins, nos amis, dans les quartiers. Nous voulons faire converger les luttes, faire se confronter les idées et les projets pour une autre société. Oui, il y a une alternative. Oui, on peut mettre en œuvre d'autres politiques. Oui, on peut développer les services publics, transformer les rapports de production, casser l'oligarchie financière qui accapare les richesses. Certes, notre route est longue et la pente est forte. Mais c'est ce que nous portons, ici à Ivry, avec le programme municipal. Imparfaitement, dans un contexte dont on ne peut pas s'extraire, mais telle est notre visée.

Alors, le groupe Front de Gauche votera bien évidemment ce vœu. Néanmoins, parce que le sujet est primordial aujourd'hui, nous aurions souhaité qu'il puisse être travaillé plus collectivement, plus en amont, pour être porté par tous les partenaires de la majorité. Cela nous semble essentiel, surtout quand les partenaires sont, comme nous le sommes au Front de Gauche, autant impliqués dans le mouvement social, les Nuits Debout, à République comme à Ivry, dans tous les quartiers, au plus près des citoyens. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Compte tenu des événements d'hier, une tentative d'assassinat sur deux agents de police, il aurait peut-être été souhaitable que ce vœu soit retiré de l'ordre du jour. Il n'en est rien, il est encore inscrit à l'ordre du jour et on en débat ce soir. Et je voulais dire que l'esprit de Charlie semble bien loin. Il y a un peu plus d'un an, la police était applaudie, admirée, remerciée. Aujourd'hui, les forces de l'ordre sont caillassées, huées et critiquées, par une très petite minorité extrémiste. La Gauche est toujours là pour nous donner de belles leçons de morale. Mais entre le PS, Europe Écologie Les Verts et l'Extrême Gauche, je ne suis pas sûr qu'un seul de ces mouvements soit aujourd'hui bien placé pour nous distiller des leçons. Celle du respect de certaines des valeurs républicaines ne semble en tout cas pas votre priorité. Après le dérapage d'un de vos adjoints le 19 novembre dernier et l'affront fait à nos valeurs citoyennes, voici que vous contestez l'autorité républicaine en dénonçant, je cite « le recours à la violence de la part des forces de l'ordre ». En un an, celles-ci n'ont pas changé. Ils sont énormément sollicités et le seront encore pendant l'Euro de football et le Tour de France. Ces événements peuvent justifier l'état d'urgence. Imaginez l'inverse. Que dirait-on si ce dispositif était levé et qu'il se passait un drame pendant un de ces événements en juin ou en juillet ? L'État serait alors trop laxiste ou inconscient. Je dirais au contraire qu'il y a déjà*

aujourd'hui un manque d'autorité inquiétant. François Hollande, Manuel Valls et Bernard Cazeneuve doivent arrêter de ménager la Gauche de sa Gauche et ses casseurs. Il est aujourd'hui indispensable de ramener de l'ordre et de rendre la place de la République à Paris. Les manifestants de la Manif pour tous étaient traités avec bien moins de bienveillance que les casseurs de la loi El Khomri.

Depuis plusieurs semaines, Nuit Debout et les dérives environnantes donnent un spectacle désastreux de la France. Depuis le début de la mobilisation contre la loi travail, c'est plus de 400 policiers qui ont été blessés, dont certains gravement. Hier, c'est une voiture de police qui a été brûlée alors qu'il y avait deux personnes à l'intérieur. Et je ne parle pas des vitrines des commerces régulièrement détruites et des dégradations, tags et compagnie, de la place de la République. Une grande tristesse. Rien ne justifie ces violences. Mais le pire dans tout ça, c'est le côté irresponsable des syndicats et notamment de certains syndicats jeunes qui refusent de condamner ces violences. Pire aujourd'hui, certains la justifient et l'entretiennent en l'orchestrant par le relais de vidéos postées sur les réseaux sociaux, dont le montage vise à manipuler le spectateur. Dans la presse, on peut lire mercredi sur le site de l'Humanité quatre témoignages, tous orientés pour désigner l'État et le Gouvernement comme responsables de ces violences policières. Quel est le but de ces articles sinon que d'ajouter de l'huile sur le feu en manipulant les consciences ? Quand on voit la CGT publier un tract odieux, aussi bien sur le fond que sur la forme, contre la police, c'est une attitude irresponsable, encourageant au manque de respect de la police. Pauvre CGT ! La longue déchéance d'un grand syndicat pousse parfois à faire n'importe quoi. Notre groupe soutient sa police et espère une juste fermeté afin de ramener un ordre indispensable dans ce pays.

Rien ne justifie ces violences, mais le grand n'importe quoi généré par le projet de loi n'aide pas. D'un côté, un gouvernement qui recule à cause d'un projet mal préparé. L'ambition initiale de ce texte pouvait sembler intéressante et générer des emplois et même des emplois durables en CDI. Face à une faible pression populaire, ce gouvernement peu courageux, sans doute du fait des présidentielles, a rétropédalé pour finalement accoucher de demi-mesures. À croire que finalement la Gauche ne cherche pas à sortir la France de la crise dans laquelle elle est plongée depuis 2009. Incapable de rassembler sa majorité, le Gouvernement a même réussi à repousser de justesse une motion de censure de Gauche, dont 56 députés, dont Jean-Luc Laurent, de Gauche et d'Extrême Gauche, ont soutenu. Le retrait de la loi travail ne favorisera pas l'emploi ni le progrès social. Mais finalement, cette Gauche dépassée par les événements préfère sans doute un chômage de masse et durable. Je tiendrai juste à vous interroger sur les raisons de la multiplication par cinq de l'intérim ces dernières années. Les employeurs n'ont pas attendu la loi travail pour chercher de la souplesse. Mais la loi El Khomri, dans sa version initiale, aurait sans doute apporté un peu plus de sécurité pour les salariés. Là aussi, vous préférez sans doute maintenir cette précarité qui caractérise malheureusement l'emploi salarié aujourd'hui. Ce n'est pas quand nous serons dans la situation de la Grèce qu'il faudra prendre des mesures fortes pour l'emploi. Mais bon, cela restera comme une occasion ratée. Le Gouvernement a été faible et a succombé à quelques idéalistes réunis place de la République, dont la tolérance devant certaines idées alternatives ou consensuelles n'est pas sans rappeler l'Union soviétique. Le débat oui, mais que quand tout le monde est d'accord : les indignés de l'entre soi. Nuit Debout est un laboratoire et le résultat est clairement négatif. Beaucoup de discussions, des débats, peu de tolérance et aucune décision finale, car aucune stratégie ni aucun axe. Bref, une grande cacophonie. Je m'interroge d'ailleurs toujours : avec quelle rémunération vivent ces noctambules ? C'est sans doute mon salaire, mes impôts, mes

cotisations sociales qui payent les aides et la réparation des nombreux dégâts causés par ces violences. »

M. BOUYSSOU. - *« Laissez finir M. Bouillaud. Nous avons quand même le plaisir ce soir d'avoir un morceau d'anthologie de la Droite. Je propose que nous l'écoutions religieusement et jusqu'au bout, mes chers collègues. Je vous en prie M. Bouillaud, poursuivez. »*

M. BOUILLAUD. - *« Je ne soutiens pas cette France des résignés, pâle copie des nostalgiques de mai 1968. Et comme disait Marx : « Lorsque l'Histoire se répète, la première fois, c'est une tragédie, la seconde une comédie ». Mais je soutiens cette France qui entreprend, qui prend des risques et qui se lève tôt pour travailler. Mais surtout cette France qui respecte ses valeurs et ses principes qui font le vivre ensemble. Je vous remercie. Nous ne prendrons pas part au vote. »*

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Écoutez, je propose qu'on s'en tienne là. Moi simplement, je tiens à remercier les groupes de la majorité pour la mesure, l'équilibre et l'intelligence de leurs propos qui montrent bien qu'on essaye, au travers de ce débat, de trouver un équilibre, c'est-à-dire un équilibre politique entre d'un côté la loi El Khomri qui est un drame - ça a été dénoncé par les uns et par les autres -, qui est un véritable recul de société par rapport au Code du travail et un recul par rapport aux engagements qui étaient ceux de François Hollande au moment de l'élection présidentielle. Et je vois d'ailleurs, sans surprise, que la Droite ivryenne soutient la version initiale de la loi El Khomri, ce qui démontre si besoin en était que ce projet de loi est un projet de Droite. Comme Méhadée Bernard l'a développé de très bonne façon, donc je ne vais pas y revenir. Donc, je remercie les groupes d'avoir posé cette question et qu'on ne se méprenne pas sur le sens du vœu qui va être adopté ce soir par le Conseil Municipal. Il ne s'agit en aucun cas de justifier les exactions d'une petite minorité agissante qui a... moi aussi, j'ai été marqué, Méhadée Bernard le rappelait tout à l'heure dans son intervention, par les images qui tournent en boucle sur la mise à feu d'un véhicule de police hier. Personne ne peut se satisfaire de ça et personne ne peut donner son accord avec des attitudes comme celles-là. Et on ne se méprend pas sur ce que devrait être... là encore, excuse-moi Méhadée Bernard, je fais référence à ton intervention dans laquelle je me reconnais bien. Nous, nous défendons la conception d'un corps des gardiens de la paix. Parce que nous avons besoin d'une police nationale et nous avons besoin que tous les habitants de ce pays soient égaux devant le droit à la sécurité et à la protection. Et c'est la logique de gardiens de la paix que nous défendons. Mais l'instrumentalisation qui est à l'œuvre aujourd'hui dans les manifestations sur le rôle qu'on fait jouer aujourd'hui à la police dans le cadre de l'état d'urgence pour réduire les aspects démocratiques, oui, nous continuerons à la dénoncer et nous continuerons à le combattre. Et c'est le sens du vœu qui a été présenté ce soir. Et là encore Méhadée Bernard y faisait allusion quand elle a parlé de l'exportation de nos capacités de maîtrise de la foule, c'est une honte pour notre pays. J'aimerais mieux qu'on exporte autre chose. Tu as fait allusion au Maroc et nos amis du Sahara occidental qui sont là ce soir, notre ami le roi qu'on reçoit en grande pompe chaque fois qu'on en a l'occasion, savent bien qu'est-ce que la répression policière dans un certain nombre de pays. Et qu'on puisse collaborer en tant qu'Etat français avec ça, c'est plutôt une honte. Et Mehdy Belabbas me rappelait que la même chose avait été proposée par Mme Alliot-Marie en direction de Ben Ali il n'y a pas si longtemps. Peut-être qu'en disant cela, je vais me mettre mal avec Monsieur son compagnon qui préside l'assemblée métropolitaine. Non, mais je n'avais pas oublié son nom, mais ce n'est pas bien. Il ne s'appelle pas M. Alliot-Marie. Il s'appelle M. Ollier. Donc, je suis très regardant sur ces questions.*

Par contre quand même M. Bouillaud, un ou deux éléments de commentaire sur votre intervention. Vraiment, vous avez raison. Les violences policières dont ont été victimes les membres de la Manif pour tous, c'est vraiment dramatique. Ils ont été vraiment maltraités tous ces gens. Ça a été terrible. Ils ont eu des gaz lacrymos, ils n'ont rien eu du tout. On les a laissé manifester en paix. Donc, s'il vous plaît, ne racontez pas non plus n'importe quoi. Vous avez parlé d'un dérapage d'un de mes adjoints. Franchement, je ne vous autorise pas - je le dis en ces termes - à faire de nouveau allusion à ce triste épisode, mais pas triste à cause de l'intervention d'Atef Rhouma, triste à cause de plein d'autres choses. Je rappelle d'ailleurs que l'enquête de police est toujours en cours pour trouver les auteurs des menaces de mort dont lui et moi avons été victimes. Vous nous avez d'ailleurs à cette occasion refusé la protection fonctionnelle. Donc, je le rappelle aussi. Et vous vous êtes vous-même ce soir livré à un dérapage. Je disais, vous nous avez livré une anthologie de ce qu'est la position de la Droite sur la situation actuelle et croyez bien que votre intervention de ce soir restera en mémoire. Elle restera dans les comptes rendus du Conseil et que personnellement, je n'hésiterai pas à la dégainer dans les débats politiques qui nous animeront démocratiquement dans les prochaines périodes. Vous avez commis un dérapage. Je ne vous permets pas de traiter le Parti Communiste Français, dont nous sommes plusieurs membres autour de cette table, d'Extrême Gauche. Nous ne nous revendiquons pas de l'Extrême Gauche. Nous nous revendiquons d'une Gauche alternative, disponible pour participer au gouvernement du pays et mettre en œuvre des politiques différentes de celles qui sont mises en œuvre aujourd'hui. Vouloir nous mettre dans un registre gauchiste pour alimenter vos fantasmes, je ne l'accepte pas et je considère ça comme un dérapage. Et j'espère Méhadée Bernard que je ne serai pas rappelé à l'ordre par le Préfet à cause de ton allusion à la vaseline. Voilà ! Tu citais qui ? Guillaume Meurice. Donc, laissons-lui la responsabilité de ces propos.

Donc, je vais soumettre aux voix le vœu qui nous a été présenté par Romain Zavallone. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au sujet de Nuit Debout et des violences policières.

(32 voix pour, 1 abstention : Mme OUDART et 8 ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**C) SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Demande de libération de Naâma Asfari et décision de l'élever au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine

Rapporteur : Séverine Peter

M. BOUYSSOU.- *« Alors, je vous propose de procéder à un petit changement dans l'ordre du jour et de présenter le rapport concernant la citoyenneté d'honneur de Naâma Asfari en premier point, puisque nous avons un public qui est là. Je vous engage à rester après ce point parce que tous les autres points sont aussi intéressants. Mais si néanmoins vous avez d'autres contraintes, on ne voudrait pas vous retenir. Donc, je propose de passer la parole tout de suite à notre maire adjointe en charge de la solidarité internationale. Séverine Peter, c'est à toi. »*

Mme PETER.- *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis sahraouis, chère Claude Mangin, Mesdames et Messieurs. Nous sommes ce soir appelés à délibérer sur la situation du Sahara occidental et l'un de ses représentants, Naâma Asfari, actuellement détenu dans la prison de Salé au Maroc. C'est pour moi un grand honneur de porter la proposition de notre exécutif municipal d'élever Naâma Asfari au rang de citoyen d'honneur de notre ville et de demander sa libération. Il s'agit pour notre Conseil Municipal de se prononcer sur une situation qui regarde la liberté, le droit, le respect des personnes et des peuples. Autant de valeurs auxquelles nous sommes toutes et tous ici profondément attachés, auxquelles les Ivryennes et les Ivryens venus des quatre coins du monde sont toutes et tous particulièrement sensibles. Je souhaite rappeler brièvement les grandes lignes du contexte historique dans lequel s'inscrit notre décision. La situation du Sahara occidental est intimement liée aux valeurs de paix portées par l'Organisation des Nations Unies qui adopte au cours des années soixante et soixante-dix plusieurs résolutions visant la décolonisation de ce territoire occupé alors par l'Espagne. Le 27 février 1976, le Front Polisario proclame la République Arabe Sahraouie Démocratique, la RASD, le jour même où l'Espagne quitte cette colonie. L'union africaine décide quant à elle de reconnaître la république sahraouie. Cependant, le Royaume du Maroc s'oppose militairement à ce mouvement de libéralisation, occupe le territoire et érige à partir de 1982 un mur du nord au sud du Sahara occidental. Il s'octroie ainsi la partie occidentale, soit 80 % du territoire, comprenant les côtes atlantiques et des ressources poissonnières parmi les plus abondantes au monde, ainsi que des ressources minières particulièrement riches, notamment en phosphate. Les 20 % restants sont administrés par le Front Polisario. Pour être complet, il faut également citer la présence de camps de réfugiés sahraouis qui ont fui les bombardements marocains et se sont retrouvés sur le territoire algérien à Tindouf. Un accord de cessez-le-feu et un plan de paix sont conclus en 1991 sous l'égide de l'ONU. Une mission de la paix, la MINURSO, est alors mise en place pour permettre l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination au Sahara. Elle voit cependant ses activités sans cesse entravées par le Maroc. Le 20 mars dernier, le Royaume du Maroc a décidé, sans commune mesure, d'expulser 75 membres civils de la MINURSO après que le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon en déplacement au Sahara occidental a constaté, je le cite, « la situation d'occupation par le Maroc de ce*

territoire». L'avenir de la MINURSO et la mise en œuvre du référendum sur l'autodétermination est donc en suspens. Le conseil de sécurité de l'ONU a néanmoins voté une résolution le 29 avril dernier donnant 90 jours au secrétaire général de l'ONU pour que les missions de la MINURSO soient pleinement rétablies. Un territoire occupé, une paix introuvable, un peuple sacrifié, séparé par un mur, l'instauration d'un Etat indépendant refusé, des droits de l'homme bafoués, comment ne pas penser ici à la situation terrible du peuple palestinien. Rappelons ici toute la solidarité d'Ivry à la cause palestinienne.

Notre délibération s'inscrit donc dans un tournant historique pour la résolution de ce conflit. Elle s'inscrit également dans le droit fil d'un engagement fort et ancien de notre ville pour l'autodétermination d'un peuple, pour la paix, pour le respect des droits de l'homme. Dans ce moment historique, comme je le soulignais, il est de notre devoir, de notre responsabilité, de contribuer à faire connaître la cause sahraouie, à témoigner avec force de notre solidarité concrète. C'est, je le rappelle, tout le sens de notre action en faveur des enfants sahraouis que nous accueillons chaque été depuis des années, afin de les sortir et de la préserver quelque temps d'un quotidien terrible à supporter. Et je tiens d'ailleurs à cette occasion à saluer notre ami Rabah Lachouri, ancien élu en charge des questions internationales qui a d'ailleurs été à l'initiative de ces séjours. C'est également le sens du tournoi de football qui aura lieu ce samedi au stade Gournay entre l'équipe de l'étoile rouge du Val-de-Marne et l'équipe des associations de soutien à la cause sahraouie. Le sport, les loisirs, n'ont pas de frontières. Et c'est aussi un moyen de démontrer qu'il existe une solidarité entre les peuples. Ces actions nous semblent bien naturelles à mener. Elles sont même bien modestes au regard de l'engagement de Naâma Asfari, citoyen ivryen, qui a risqué sa vie pour la cause de son peuple.

Rappelons en effet que pour protester contre les peines de prison très lourdes prononcées à son encontre par un tribunal militaire, à savoir 30 ans de prison, après lui avoir arraché des aveux sur la torture, Naâma Asfari et ses camarades de lutte ont engagé une grève de la faim en mars dernier pendant plusieurs semaines. Naâma Asfari, rappelons-le, a été un des principaux animateurs du mouvement de protestation et de résistance mené au camp de Gdeim Izik en 2010, jusqu'à son arrestation par les forces marocaines d'occupation. Là encore, comment notre ville pourrait-elle rester indifférente à ce mouvement citoyen, militant, festif, contre l'oppression subie par tout un peuple. Il y a là une source d'inspiration pour tous les peuples, y compris le nôtre, qu'il nous faut saluer et défendre. Et je tiens à rendre hommage à son épouse, Claude Mangin Asfari, ici présente. Je salue sa pugnacité inouïe à défendre son mari et le peuple sahraoui. Elle est une infatigable militante à laquelle nous exprimons tout notre soutien. Merci, Claude Mangin.

(Applaudissements)

Je souhaite également saluer la détermination et l'engagement des associations ivryennes qui militent en faveur de la cause sahraouie. Les Amis de la république autonome du Sahara occidental, la RASD, ainsi que le comité pour le respect des libertés publiques et des droits de l'homme au Sahara occidental, le CORELSO co-créé en 2005 par Naâma Asfari. C'est dans le cadre d'actions et de partenariats avec eux que nous avons pu mettre en place des actions de solidarité, d'accueil d'enfants sahraouis, mais aussi de mettre en place la visite d'une délégation ivryenne au Maroc en 2009, ainsi que l'adoption d'un vœu en 2013 par lequel notre conseil affirmait sa solidarité envers les militants sahraouis et parrainait Naâma Asfari citoyen d'Ivry.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je souhaite terminer mon intervention en rappelant les derniers éléments de contexte dans ce dossier. Le moment est décisif. En effet, comme je l'indiquais, le peuple sahraoui est éclaté en trois parties, entre les territoires occupés par le Maroc, les territoires administrés par le Front Polisario et les camps situés en Algérie. Il sera dès lors délicat de parvenir à réunir ces trois composantes, comme elles le souhaitent. Et tous les efforts en ce sens sont les bienvenus. Le peuple sahraoui est engagé pour son indépendance, dans le respect et la modération. Il refuse dans sa lutte toute forme d'extrême violence, toute radicalisation. Mais jouer le pourrissement, comme c'est le cas actuellement, ne peut qu'amener une détérioration grave et durable de la situation. Il y a donc urgence. Nous constatons actuellement une mobilisation sur le net et les réseaux sociaux en faveur de la cause sahraouie. Cet effort doit être amplifié. Par ailleurs, les militants en faveur de l'autodétermination du Sahara occidental qui dénoncent cette occupation illégale, le pillage et les violences des occupants ont décidé de s'adresser au siège européen des Nations Unies à Genève. Et nous les soutiendrons dans cette démarche par une subvention exceptionnelle qui sera votée tout à l'heure en Conseil Municipal.

Pour terminer, je tiens à vous informer que nous aurons l'occasion de partager cette grande décision avec l'ensemble de la population ivryenne lors de notre très belle fête d'Ivry, les 11 et 12 juin prochains, au cours de laquelle Monsieur le Maire, en notre nom à tous, proclamera officiellement Naâma Asfari citoyen d'honneur de la ville. Je vous remercie de votre attention et vous invite bien sûr à voter cette délibération. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Séverine Peter. Bien entendu, je m'associe aux remerciements et aux saluts qui ont été témoignés à notre amie Claude Mangin. Je passe la parole à Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. J'aimerais tout d'abord, avant d'entrer dans le vif de mon intervention, saluer à l'instar de Monsieur le Maire et de ma collègue Séverine Peter et avec une certaine émotion, le dévouement et le courage de Mme Claude Mangin Asfari, présente ce soir dans la salle. Ton combat, Claude Mangin, nous honore et nous oblige également. Nous tâchons chaque jour d'être dignes de ton engagement et du courage de Naâma Asfari. Je salue également la présence de Mme Fatima Touzroug du Front Polisario, qui était ancienne parlementaire et responsable des questions de la jeunesse et la présence de Raymonde Motte, militante antiraciste ivryenne et engagée depuis de très très nombreuses années en solidarité avec le peuple sahraoui.*

Le 7 novembre 2010, Naâma Asfari, militant ivryen des droits humains et de la cause du peuple sahraoui, est arrêté par les forces de sécurité marocaines. Son crime ? Avoir participé avec 20 000 autres personnes à la construction d'un camp de protestation à Gdeim Izik, dans les territoires occupés au sud du Maroc, pour dénoncer les violences et les discriminations subies par les Sahraouis dans les territoires occupés. Dès le lendemain de son arrestation, le camp est démantelé avec violence. Des affrontements éclatent entre les manifestants et la police et neuf agents des forces de l'ordre marocaines trouvent la mort. S'ensuit une vague de répression à l'encontre des civils sahraouis, dont plusieurs centaines sont arrêtés, torturés et emprisonnés parfois sans procès. Naâma Asfari, quant à lui, disparaît pendant plusieurs jours sans que personne ne puisse dire s'il est vivant ou mort. Ce n'est qu'après une semaine que les autorités marocaines informèrent sa famille de son interpellation. Naâma Asfari a été condamné en tant que leader de la protestation, les autorités marocaines lui imputant faussement la responsabilité de la mort des agents de police. Ses aveux, dont nous pouvons

hélas qu'imaginer la manière dont ils ont été obtenus, sont les seuls fondements de sa condamnation à 30 ans de prison. De plus, ce jugement, rendu par un tribunal militaire, est entaché d'irrégularités et frappé du sceau de l'arbitraire. Naâma Asfari est incarcéré pour ses idées politiques et c'est donc un prisonnier politique. C'est pour cela qu'avec 24 autres militants sahraouis, il est incarcéré à la prison militaire de Rabat-Salé.

Ivry, ville messagère de la paix a une longue tradition historique de soutien aux militants anticolonialistes à travers le monde et au Sahara occidental en particulier, où l'occupation marocaine demeure. C'est à ce titre que nous accueillons régulièrement des enfants sahraouis pour les vacances scolaires. C'est également à ce titre que notre conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la RASD. C'est aussi dans cet esprit de solidarité qu'une délégation de notre conseil municipal s'était rendue en 2014 à Rabat pour tenter de rendre visite à Naâma Asfari, notre concitoyen si injustement incarcéré.

Le conflit au Sahara occidental est méconnu en France. Il s'agit là d'une très ancienne dispute territoriale, puisqu'elle dure depuis plus de 40 ans. Annexé en 1975 par le Maroc, le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, revendique son indépendance, tandis que Rabat estime que ce territoire fait partie du Grand Maroc. Nous sommes donc dans une situation de blocage, et ce, au mépris du droit international. Et toute analogie avec un autre conflit au Proche Orient ne serait pas déplacée. Ainsi, cette terre est inscrite depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies. Le Sahara occidental est d'ailleurs le dernier territoire africain dans cette situation juridique. En ce qui concerne le Sahara occidental, les Nations Unies rencontrent de très grandes difficultés pour mener sereinement leurs actions sur le terrain. Depuis quelques mois, Rabat est en conflit ouvert avec le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, depuis que ce dernier a qualifié la présence marocaine au Sahara occidental « d'occupation ». En signe de représailles, le Maroc a ainsi expulsé 72 membres de la composante civile de la MINURSO, la mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et malgré tout, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, le 29 avril 2016, la résolution 2285, par laquelle il proroge jusqu'au 30 avril 2017 le mandat de cette mission. Par conséquent, il semble évident que le droit international ne souffre d'aucun doute sur cette question et que les autorités marocaines ne pourront éternellement faire la sourde oreille quant aux légitimes revendications des Sahraouis. Le Sahara occidental se choisira son propre avenir, cela ne fait aucun doute. Reste à espérer que cela se fasse pacifiquement et non par les armes.

Au-delà de la simple revendication historique, le Royaume du Maroc espère mettre la main sur les importantes ressources du Sahara occidental. Il est clair que la question recouvre de plus en plus celle du développement économique du Maroc et ce territoire contribue largement aux recettes d'exportation du royaume. La région totalise ainsi près 1 200 kilomètres de côte et ses eaux - Séverine l'a rappelé - sont parmi les plus poissonneuses du monde. Naturellement, les partisans de l'indépendance du Sahraoui contestent la légalité de cette exploitation, notamment auprès de l'Union européenne, principale partenaire économique du Maroc. Il en va de même pour les phosphates. Concentrés autour de Bou Craa, cette ressource est primordiale pour le royaume. Le groupe marocain OCP est le second producteur et le premier exportateur de phosphate brut et d'acide phosphorique dans le monde, ainsi que l'un des principaux exportateurs d'engrais phosphatés. Le Maroc en retirerait 6 % de son PIB en 2012 et détient les réserves mondiales les plus importantes. Ainsi, l'égal accès des populations aux richesses naturelles constitue ainsi une pièce maîtresse dans la résolution de cette crise.

Nous le voyons, la conjonction des dimensions politiques, historiques, juridiques et environnementales condamne à terme le modèle colonial tel que pratiqué au Sahara occidental.

Nous ne soutenons pas Naâma Asfari uniquement parce qu'il est ivryen. Nous le soutenons avant tout parce que sa cause est juste. Si j'ai évoqué la cause, j'aimerais également vous parler de l'homme en évoquant avec vous une anecdote personnelle à propos de Naâma Asfari, que j'ai le plaisir de considérer comme un ami et un modèle. En 2009, alors tout jeune élu de la précédente majorité municipale, j'ai été sollicité avec d'autres par Claude Mangin Asfari pour me rendre en délégation en Tiznit dans le Sud marocain. Naâma Asfari déjà avait été arrêté par la police marocaine quelques semaines plus tôt, car il portait sur lui un porte-clés avec le drapeau de la république sahraouie, ce qui au Maroc est considéré comme un acte de trahison et de sédition. Nous devons, avec notre délégation, assister à son procès en appel, suite à une condamnation en première instance de quatre mois de prison fermes. Quatre mois de prison fermes pour un porte-clés. Le climat était plus qu'hostile dans la salle d'audience et la présence de notre délégation perçue comme une provocation. Après avoir longuement patienté, Naâma Asfari est entré et a affronté la Cour avec dignité et le courage de celui qui vit pleinement ses convictions. Comment vous décrire son regard, sa détermination ? Aujourd'hui encore, ces images restent gravées dans ma mémoire comme une représentation de l'injustice du fort sur le faible. À l'occasion de cette délégation, j'ai rencontré un homme exceptionnel et j'ai fait l'expérience de l'arbitraire d'un Etat autoritaire. Sous son apparence de carte postale, le Maroc, c'est loin d'être une sinécure. Suivi à chaque pas par les services de sécurité marocains, nous avons été empêchés physiquement de déjeuner et de rencontrer les familles des prisonniers politiques. J'ai été retenu à l'aéroport d'Agadir plusieurs heures et mon passeport m'a été confisqué pendant plusieurs heures également. Et je n'ai pu repartir qu'après l'intervention du Consul de France auprès des autorités marocaines.

Pour toutes ces raisons, politiques, personnelles, citoyennes et notre engagement en faveur de la démocratie et de la paix, les élus écologistes d'Ivry demande la libération de Naâma Asfari et vote avec détermination et fierté la décision d'élever au rang de citoyen d'honneur de notre commune, M. Naâma Asfari. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le soutien au combat du peuple sahraoui pour son autodétermination est un engagement historique de notre groupe à Ivry. C'est donc avec détermination que nous apportons notre voix à cette délibération en faveur de la paix et de la liberté pour le peuple sahraoui, mais aussi pour apporter une pierre supplémentaire en vue de la libération de Naâma Asfari et pour manifester une fois de plus toute notre solidarité à sa famille, à son épouse et à ses proches. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Sandrine Bernard. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens, à nos chers invités sahraouis et à Mme Claude Mangin, épouse de Naâma Asfari. Notre ville Ivry-sur-Seine, de par son histoire et ses traditions, a toujours été aux côtés des peuples occupés et opprimés. Depuis de nombreuses années, notre commune, messagère de la paix et de la mémoire, a sans cesse exprimé toute sa solidarité et son soutien au peuple sahraoui par de nombreuses et diverses initiatives locales pour relayer la noble lutte de cette population.*

Ivry, ville de la diversité et de la fraternité entre les peuples, qui s'est toujours opposée au colonialisme, s'engage continuellement pour le respect du droit et de la légalité internationale envers les peuples privés de leur liberté fondamentale. Le peuple sahraoui, qui depuis plus de 40 ans mène son combat pour retrouver sa dignité et son honneur et mettre fin à toutes les souffrances, horreurs et humiliations qu'il subit, n'a de cesse alerté et interpellé la communauté internationale pour la mettre face à ses responsabilités devant cette tragédie humaine. Les Sahraouis qui, par un incessant travail d'engagement et de mobilisation de leur société civile, ont pu constituer tout au long de ces longues années un important réseau de soutien et de solidarité à travers le monde afin de consolider leur lutte et leur résistance face à la dernière occupation coloniale d'Afrique. Peuple mature et confiant dans son destin, le peuple sahraoui, à travers ses nombreux militants et leaders civils, a fait preuve de toute la bravoure et du courage pour tisser des liens permanents et durables avec de nombreuses organisations internationales, associations et mouvements, pour faire connaître et partager ses revendications légitimes.

Parmi ses leaders, une personne qui nous tient particulièrement à cœur, Naâma Asfari, citoyen ivryen qui dans son investissement et son engagement de longue date pour la noble cause se trouve emprisonné depuis plus de cinq ans, sans fondement et sans preuve, par une juridiction militaire marocaine qui n'est pas compétente. Cette nouvelle injustice et oppression qui frappe un citoyen ivryen fortement engagé pour le juste combat de son peuple ne doit pas nous laisser sans réponse forte. Ce qui nous a encore récemment conduit à interpellier le gouvernement français pour exprimer notre plus vive opposition face aux nombreuses décisions arbitraires. Naâma Asfari, homme de justice, de paix et de tolérance, est aussi à la fois notre porte-voix et notre ambassadeur pour relayer à travers le monde notre déclaration universelle qui anime notre ville pour lutter contre l'intolérance, l'oppression, l'asservissement envers les peuples qui luttent pour leur liberté. En raison de la forte mobilisation internationale et d'une plus large prise de conscience des peuples à travers le monde sur la situation très préoccupante et indigne que vit depuis trop longtemps le peuple sahraoui, pour valoriser le combat et le sacrifice de ses fidèles serviteurs et leaders dont fait partie Naâma Asfari, notre groupe se prononce bien évidemment et favorablement pour élever au rang de citoyen d'honneur de notre ville Naâma Asfari, digne représentant du peuple sahraoui dans sa lutte et exiger de la part de toutes les organisations et représentations internationales la libération de Naâma Asfari et des 24 autres militants codétenus, ainsi qu'inciter fortement les instances internationales à mettre fin à cette occupation. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Notre groupe apporte bien sûr tout son soutien à l'épouse de Naâma Asfari, mais il ne nous appartient pas au Conseil Municipal de nous ingérer dans la politique étrangère de la France. Mais nous dénonçons toutes formes de détention pour de simples raisons politiques, que ce soit au Maroc ou ailleurs dans le monde. Pour cette raison, on ne prendra pas part au vote. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci M. Bouillaud. Alors, je pense que pour une fois, en tant que Maire, - ce n'est pas pour une fois d'ailleurs, c'est souvent le cas - je n'ai pas grand-chose à rajouter à la qualité des interventions qui ont été prononcées ce soir. Et je vais simplement rappeler une chose, c'est que l'acte que nous nous apprêtons à prendre ce soir est un acte important,*

mais aussi un acte courageux. Important parce que nous indiquons ainsi un message fort en direction de Naâma Asfari et de la lutte de son peuple. Ce n'est quand même pas rien. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été rappelé ce soir et il va ainsi rejoindre, je dirais, la tradition ivryenne. Je vais rappeler deux ou trois noms de personnes qui ont été faites citoyens d'honneur de cette ville. Nelson Mandela, ce n'est pas rien. Marouane Barghouti, qui est toujours en prison aujourd'hui, donc ce n'est pas rien non plus Marouane Barghouti et plusieurs d'entre vous ont fait un parallèle. Alors, il ne faut pas toujours faire des parallèles, mais il y en a quand même qui peuvent se faire entre le combat du peuple palestinien et le combat du peuple sahraoui. Et il était juste que la ville d'Ivry se prononce et produise un acte fort sur cette question. Et il y a aussi Ingrid Betancourt. Et figurez-vous que dès le lendemain de notre vote, elle a été libérée par les FARC. Donc, c'est ce qu'on va souhaiter à Naâma Asfari et ce qu'on souhaite aussi à Marouane Barghouti, ce qui démontre l'importance des votes de ce conseil municipal et qui prouve, je pense, notre grand impact, contrairement à ce que vous dites, M. Bouillaud, sur les choses internationales. Donc, c'est un acte important et vraiment je suis très fier de présider la séance qui va prendre cet acte officiel. Et nous te chargerons, Claude Mangin, un peu comme une ambassadrice plénipotentiaire d'Ivry auprès du peuple sahraoui de porter la bonne nouvelle à Naâma Asfari et de lui communiquer. Personne d'autre que toi n'a à le faire. Et je disais, donc c'est un acte important, mais c'est aussi un acte courageux. Moi qui comptais avec mes 15 % d'augmentation des indemnités des élus, comme ça nous est parfois rappelé, m'acheter un Riad à Marrakech, je crains que ça ne soit désormais plus possible. Je plaisante, naturellement. C'est pour amener un peu de solennité. Oui, les vacances à Marrakech, c'est foutu. Et je le dis parce que les membres de ce conseil qui vont voter... alors, je plaisantais avec mon voisin Romain Marchand. Je lui disais, je suis sous protection policière depuis deux jours parce que j'ai subi des menaces de la police secrète marocaine. Ce n'est pas vrai. Je le précise tout de suite. Mais je pense que nos entrées aux uns et aux autres sur le territoire marocain dans la prochaine période seront peut-être un peu plus complexes qu'elles ne pouvaient l'être auparavant. Donc, il y a de notre part, en votant cette délibération, un acte déterminé et courageux et j'ai beaucoup de fierté à présider la séance qui va produire cet acte. Et je rassure tout le monde, je n'ai jamais mis les pieds au Maroc en tant que touriste et je n'avais aucune intention de le faire. Donc, c'est avec détermination que nous ferons ce geste.

Alors, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Eh bien voilà, je déclare Naâma Asfari citoyen d'honneur de la ville d'Ivry.

(Applaudissements)

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

DEMANDE la libération de Monsieur Naâma Asfari et de ses codétenus pour favoriser la tenue d'un référendum d'autodétermination, conforme au droit international, DEMANDE une intervention plus soutenue des associations de défense des droits de l'Homme au Sahara Occidental et DECIDE d'élever Naâma Asfari au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(33 voix pour, 2 abstentions : MM. MARTINEZ, RIEDACKER et 6 ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

A) FINANCES**Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017**

- 1) Les activités sportives
- 2) Les activités culturelles : Tremplin-Hangar, cinéma Luxy, concerts sandwiches du conservatoire, médiathèque
- 3) Les maisons de quartiers et le service de l'action sociale
- 4) Les activités périscolaires

Rapporteur : Mehdi Mokrani

M. BOUYSSOU. - *« Après des moments d'émotion, c'est toujours difficile de passer au rapport suivant. Mais je propose néanmoins que Mehdi Mokrani rapporte sur ce qui était le premier point à l'ordre du jour sur la question des tarifs. À toi Mehdi Mokrani. »*

M. MOKRANI. - *« Par contre, je ne sais pas si les tarifs sont la meilleure question pour suivre ce beau moment d'émotion. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous sommes appelés à délibérer, comme chaque année - et en réalité, on le fait même deux fois par an - sur la participation financière des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016 - 2017. Traditionnellement, il revient au maire adjoint aux politiques sociales et solidaires de construire ce rapport, mais le travail et les propositions sont évidemment celui de toute l'équipe municipale puisque s'il y a bien un domaine où toutes les délégations se croisent, c'est celui de la politique tarifaire. La politique tarifaire de notre commune est à l'image de nos valeurs, de notre idée de l'égalité et du droit de chacune et chacun à bénéficier des services et des équipements publics municipaux. Les prestations auxquelles toutes les Ivryennes et les Ivryens doivent pouvoir accéder concernent principalement le sport, les formations et les spectacles culturels, les loisirs, les animations et sorties proposées par les maisons de quartier et enfin les activités périscolaires. Évidemment, il reviendra au Conseil Municipal du mois de novembre de fixer l'ensemble des autres activités. Chacun doit selon nous être en capacité, s'il le souhaite, de s'épanouir selon ses goûts, ses passions, ses envies, mais aussi selon son âge, son sexe, sa situation sociale, son invalidité ou son handicap. C'est notre sens du service public qui garantit l'égalité d'accès aux loisirs, au sport et à la culture et qui garantit du même coup une société apaisée où les gens se rencontrent dans leur diversité autour d'activités partagées. C'est également en fonction de leurs moyens financiers par le dispositif du quotient familial que l'accès aux prestations municipales doit être favorisé. C'est le choix que nous proposons une fois de plus d'accentuer. Nous sommes fiers, en utilisant cet outil, de pouvoir ainsi réduire la participation financière de ceux qui sont dans une situation plus précaire et c'est ainsi que nous faisons vivre concrètement nos valeurs de solidarité auxquelles les Ivryennes et les Ivryens sont également très attachés. Par ailleurs, et même si nous choisissons le principe d'un chacun selon ses moyens, aucun des tarifs pratiqués - je préfère le préciser aujourd'hui - n'arrive au niveau réel de dépense de la collectivité pour chacune des activités proposées. C'est un engagement fort que la ville s'efforce de maintenir au plus haut niveau, et cela dans un contexte budgétaire défavorable.*

En effet, je tiens à rappeler à nouveau les orientations ultra-libérales poursuivies par les gouvernements qui se sont succédé ces dix dernières années, sans qu'on puisse sérieusement

prétendre qu'il existe une différence significative entre les politiques menées. Qu'est-ce qui différencie réellement un Manuel Valls d'un François Fillon, un Jean-François Copé d'un Emmanuel Macron, un Claude Guéant d'un Bernard Cazeneuve ? Pas grand-chose, en comparaison de tout ce qui les réunit, à savoir leur volonté d'offrir des dizaines de milliards d'euros aux marchés financiers à coups de matraque et de 49-3 et leurs capacités remarquables à créer des centaines de milliers de précaires et de chômeurs. C'est en cela que la politique sociale et solidaire mise en œuvre dans nos banlieues doit faire preuve de respect et de justice, de volontarisme et d'efficacité, pour les intérêts et le bien-être de ses habitants, en particulier les plus précaires. C'est à partir d'un travail minutieux de l'Observatoire des familles de la ville que nous avons pu disposer et que nous disposons d'ailleurs chaque année d'un état des lieux des prestations et des fréquentations. Je tiens d'ailleurs à remercier au passage les agents de la direction de la DAMS (Direction des Affaires Médico-Sociales) et particulièrement les agents du service de l'action sociale, qu'ils soient au SAF (Service des Affaires Familiales), au secteur handicap ou au secteur de l'action sociale.

Un collectif de politiques sociales composé de l'adjoint à la politique sociale et solidaire, l'adjoint au sport, à la petite enfance, aux finances, à la culture ainsi que des adjointes aux affaires scolaires et à la restauration scolaire, s'est réuni et a pu collégialement construire les propositions d'évolution contenues dans cette délibération. Je le rappelle parce que c'est systématiquement la méthode que nous avons choisie pour pouvoir construire le plus possible ensemble. Permettez-moi donc de vous présenter de manière synthétique les principales orientations que nous avons retenues pour définir les évolutions tarifaires.

D'abord, nous avons décidé et vous l'avez constaté, c'est la deuxième fois de suite que nous avons décidé de faire une entorse à notre habitude d'augmentation au rythme de l'inflation. Deux voire trois raisons distinctes expliquent ce choix. Évidemment, et je serai assez peu long sur ce thème-là puisque nous l'avons régulièrement abordé ces derniers temps, les nouvelles conditions budgétaires dans lesquelles nous travaillons nous obligent à faire le choix entre maintenir un certain nombre d'activités, voire proposer leur développement ou en supprimer. Et nous avons décidé d'utiliser l'outil tarifaire pour pouvoir maintenir un certain nombre d'activités, y compris pouvoir envisager leur développement. La deuxième question, c'est aussi la comparaison permanente que nous faisons avec les villes qui nous entourent et nous avons aujourd'hui, dans tous les domaines qui vous sont proposés aujourd'hui, une politique tarifaire bien plus sociale que ce que vous pourrez rencontrer dans toutes les villes qui nous entourent. Enfin, la troisième question est celle de la revalorisation d'un certain nombre d'activités suite à des observations qui nous ont été faites, soit par le public, soit par l'administration. Et je pense particulièrement au sport et donc c'est par là que je vais commencer.

Donc, concernant le sport, il a été convenu qu'il était nécessaire de revaloriser certaines prestations. Cette revalorisation consiste évidemment en une augmentation tarifaire, mais augmentation tarifaire qui a pour but de rappeler la valeur, la qualité des prestations proposées. Un coût trop bas ne correspondait tout simplement pas au niveau élevé du travail de nos éducateurs sportifs diplômés qui proposent une diversité et une multiplicité d'activités sportives. Évidemment, une fois que j'ai dit ça, vous observerez bien que les dispositifs qui sont évoqués sont des dispositifs récents que nous avons souhaité mettre en place et donc que nous avons confrontés au réel, y compris au regard de la satisfaction des participants. Nous pensons nécessaire de faire ce choix-là. Par ailleurs, ce sont des dispositifs dont les

places peuvent être éventuellement restreintes. Je dis « éventuellement » puisque l'année dernière, nous avons dû clôturer un certain nombre d'inscriptions alors même que ceux qui ont payé le moins cher n'ont participé qu'à hauteur de 10 % des inscrits sur le tarif le moins élevé, ce qui du coup, au bout du compte, a pris un certain nombre de places alors même que nous pensions que le nombre de places est suffisant et que nous avons la capacité de pouvoir répondre à la demande. Ces augmentations concernent les activités sportives dans les quartiers et le dispositif, entre autres, Cité Sport. Nous avons veillé néanmoins à ce que le tarif final reste abordable, avec une augmentation finalement peu significative. Le passeport Pass, quant à lui, est au quotient familial ainsi que l'été sportif, lequel du coup se trouve en baisse, notamment pour les étudiants. Ce choix de passage au quotient familial résulte aussi de notre volonté de créer une égalité entre les différents procédés tarifaires dans notre ville et sur notre volonté aussi que les prestations soient reconnues à leur juste valeur lorsque beaucoup d'habitants de notre ville peuvent faire le choix de pouvoir aller dans le privé pour bénéficier de prestations qui sont encore bien plus chères que celles-là. Dernière chose sur le sport, les tarifs de la piscine sont en très légère hausse, de 5 centimes, sauf pour les Ivryens de moins de 18 ans pendant les vacances scolaires, la gratuité étant maintenue pour les moins de quatre ans et les bénéficiaires des minimas sociaux.

S'agissant maintenant des prestations culturelles, la principale évolution concerne les cours individuels de chant et de musique au Tremplin qui passent également au quotient familial. Au final, il est à prévoir, pour une majorité d'utilisateurs, une augmentation de 11 à 20 € par trimestre et pour dix cours. Je précise tout de suite qu'il s'agit d'une majorité d'utilisateurs et que pour autant, pour un certain nombre d'entre eux, il y aura une baisse puisque le passage au quotient familial prévoit que pour les personnes qui ont le moins de revenus et qui ont le plus petit reste à vivre, les prix vont baisser. Seulement, pour le Tremplin, nous sommes sur une activité qui n'a pas le même public que celui qu'on peut rencontrer par exemple pour la cantine scolaire et donc le quotient médian est plus haut au Tremplin qu'il ne peut l'être pour la cantine. Là encore, l'augmentation est maîtrisée et il n'est pas question qu'elle constitue une barrière. Je souhaite d'ailleurs souligner que le niveau des tarifs de notre conservatoire, même en augmentation, restent particulièrement abordables comparés aux offres des nombreuses autres villes de notre département pour des prestations équivalentes. Concernant le Hangar, je signale la création d'une carte « Ami du Hangar » au prix de 5 € qui sera amorti à partir de trois spectacles. Parmi les offres du bar, s'ajoutent maintenant un verre de vin proposé au prix de 2 €, un tarif attractif pour un produit à consommer néanmoins, je vous le rappelle, avec modération. Les tarifs d'entrée du Luxy connaissent une légère augmentation après cinq ans de maintien au même niveau. Cette augmentation sera relativement peu importante, de 50 centimes précisément, mais ne concernera pas les jeunes en dessous de moins de 26 ans. Un tarif ciné famille est créé qui permettra à l'adulte accompagnant un enfant ou un jeune de bénéficier d'un tarif réduit. Un tarif Pass est également créé pour les spectateurs venant voir une série de films dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle.

J'en arrive maintenant aux maisons de quartier qui sont par excellence les lieux de rencontre au plus près de la vie des Ivryens, par conséquent, des lieux où notre politique tarifaire prend un sens particulier. Les tarifs au quotient familial sont maintenus à leur niveau actuel. Des tarifs sont fixés pour les sorties familiales, à savoir 5 € par adulte et 2 € pour les enfants de moins de 11 ans. Au passage, par exemple, pour les journées à la mer, le passage de l'organisation des journées à la mer par le service de l'action sociale aux maisons de quartier entraîne donc une réduction significative du prix par famille pour les journées à la mer. Et on sait à quel point les personnes qui utilisent cette porte ouverte en ont particulièrement

besoin. La participation est de 1 € par personne pour un goûter et de 2 € pour un repas. Les stages d'une semaine dans le domaine du sport ou de la culture varient selon le quotient familial de 80 centimes d'euros à 9,60 €.

J'en terminerai avec les tarifs des activités périscolaires, dont nous avons déjà discuté, qu'il a été nécessaire de réévaluer suite au passage du samedi matin au mercredi matin de la neuvième demi-journée imposée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Comme cela avait été indiqué aux parents lors de leur consultation sur cette demi-journée, le surcoût de la réorganisation du temps scolaire et périscolaire est estimé à 263 790 €. Ceci n'est pas sans conséquence. Les tarifs des accueils de loisirs du matin et du soir doivent être augmentés de 10 %. Le tarif au quotient familial de la demi-journée d'accueil de loisirs avec repas le mercredi après-midi a été fixé par délibération en novembre dernier et n'évolue pas. Il s'élève à 1,34 € pour le QF (quotient familial) minimum et constitue une solution adaptée aux familles les plus modestes.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention en faisant une proposition nouvelle pour les années à venir. Il me semble que nous avons la possibilité de pouvoir travailler à ce que la présentation des tarifs, puisqu'aujourd'hui nous travaillons, je l'ai dit, par le biais d'un collectif de politique sociale, puisse se construire en lien avec les usagers et en lien, y compris en incluant l'opposition municipale pour évaluer et bénéficier de l'ensemble des éléments d'information dont on peut avoir tant sur le coût des activités que sur qui sont les utilisateurs réels de chacune de ces activités. Et donc du coup, je voulais prendre l'engagement aujourd'hui de proposer à la coopérative citoyenne ainsi qu'aux groupes d'opposition du Conseil Municipal de participer, l'année prochaine, à un collectif dans lequel nous examinerons ensemble. Évidemment, il ne s'agira pas de vous demander de soutenir la proposition qui au bout du compte sera faite par la majorité. Ça évidemment, ça n'est pas le principe. Mais nous construirons dans une démarche certainement plus partagée et pouvant éventuellement prendre en compte des observations si jamais nous arrivions à nous mettre d'accord.

Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, ces évolutions que je viens de vous présenter ont été mûrement et collectivement réfléchies. Elles me semblent en l'état constituer un bon équilibre entre les différentes contraintes que nous subissons et notre détermination à mener une politique sociale ambitieuse qui réduise au niveau local les terribles inégalités qui ne cessent de s'aggraver dans notre pays. Malgré tout et puisque nous ne sommes jamais satisfaits d'une augmentation importante des tarifs, surtout lorsque ça fait deux fois que nous le faisons, nous proposons, en lien avec la proposition précédente que j'ai formulée, d'avoir un espace d'évaluation l'année prochaine de l'implication de deux augmentations significatives successives des tarifs pour pouvoir éventuellement l'année prochaine prendre un certain nombre de décisions, soit confirmant ce que nous avons décidé, soit infirmant ce que nous venons de décider. Et par ailleurs, nous avons pris les dispositions, en lien avec le CCAS et donc ça a déjà été abordé à l'assemblée générale du CCAS (Centre Communal Action Sociale), de rendre la commission sociale du CCAS attentive à toutes les sollicitations qui viendront des familles ou du service des affaires familiales qui aujourd'hui gère le lien direct au niveau de la facturation et du paiement pour que les familles qui sont le plus en difficultés puissent éventuellement être accompagnées et qu'ainsi aucun Ivryen ne soit écarté d'une activité tarifée sous prétexte de difficultés sociales. Voilà ! Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Mehdi Mokrani. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Tariq Aït Amara. »

M. AÏT AMARA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Le 7 avril dernier, malgré le contexte financier contraint, nous avons voté un budget qui reste ambitieux laissant une large place au service public et à l'investissement. Notre ville s'est toujours illustrée par une politique sociale volontariste permettant à de nombreux Ivryens et Ivryennes de bénéficier d'activités sportives ou de loisirs à des tarifs accessibles. Si le Gouvernement applique la méthode Coué en répétant quotidiennement que la France va mieux, nous faisons un constat nettement moins optimiste. La crise économique et le désengagement de l'État s'amplifient. À Ivry, nous l'observons tous les jours : les classes moyennes et les classes populaires sont les premières victimes de cette rigueur budgétaire imposée depuis quatre ans. Ce ne sont pas les quelques cadeaux fiscaux à l'approche des élections de 2017 ou l'augmentation de 1,2 % du point d'indice des fonctionnaires gelé depuis 2010, qui inversera la tendance. Dans ce contexte économique et social compliqué, il est de notre devoir de maintenir le lien social et la solidarité à travers un service public de qualité et accessible.*

Au conseil municipal du 22 mai 2014, notre groupe saluait déjà la volonté de notre municipalité d'ouvrir, à nos concitoyennes et concitoyens, des activités sportives et culturelles de qualité accessibles à tous, sans que la contrainte financière soit un obstacle. Du Luxy à la piscine municipale en passant par la médiathèque ou encore au Tremplin, nous sommes fiers de cette palette de services offerte à l'ensemble de la population qui démocratise l'accès à la culture et au sport. Aujourd'hui, cette volonté reste intacte malgré les difficultés financières. Nous avons donc fait un certain nombre de propositions concernant les tarifs qui parfois nous semblaient trop peu élevés. En effet, même si l'accès de l'ensemble des Ivryens et des Ivryennes doit être assuré, un tarif trop bas a parfois pour conséquence la dévalorisation du service public laissant à penser que ce qui est gratuit ou qui demande simplement une participation symbolique n'a finalement pas beaucoup de valeur. Certains s'inscrivent à des activités et ne s'y rendent jamais, car le prix dérisoire ne les y contraint pas. Au contraire, certains habitants souhaiteraient s'inscrire à différentes activités et ne le peuvent pas, car celles-ci sont complètes. Malgré les augmentations proposées dans cette délibération, l'accès des plus modestes aux activités et services municipaux reste assuré et nous permet d'engranger malgré tout quelques recettes supplémentaires. L'augmentation du tarif d'entrée de la piscine passant de 2,40 à 2,45 € est un bon exemple. Nous souhaitons également revoir la tarification du Hangar, avec la création d'un tarif ivryen, proposition que nous avons déjà faite en 2014 et qui selon nous reste nous pertinente. Nous saluons le maintien des tarifs non soumis au quotient familial des activités des maisons de quartier, ce qui permet de favoriser la mixité sociale au sein des usagers de ces structures.

À l'heure de la construction du Grand Paris, il est nécessaire que les tarifs des activités municipales soient réfléchis à l'échelle du territoire. Je pense notamment aux tarifs du Tremplin, du Hangar ou encore du Luxy. Aussi, on trouve regrettable - par contre, on prend note suite à l'intervention de notre collègue Mehdi Mokrani qui va aller dans notre sens - que nous ne disposions pas du coup pour l'ensemble des activités sportives et culturelles, des chiffres de fréquentation, ce qui nous permettrait d'évaluer au mieux les offres qu'on propose et leur pertinence. Nous pourrions ainsi décider objectivement de la montée en puissance de tel ou tel dispositif fédérateur et le redéploiement de moyens consacrés à des dispositifs obsolètes. Notre service public doit pouvoir se réinventer pour répondre au plus près aux attentes des Ivryens et des Ivryennes. Le contexte financier contraint que nous connaissons rend cet exercice indispensable.

C'est avec l'ensemble de ces remarques que notre groupe EELV votera cette délibération. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Tariq Aït Amara. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il nous semble essentiel de dire ce soir que la hausse des tarifs devient trop significative pour les familles ivryennes. Depuis 2014, le tarif de l'accueil du soir a augmenté de 52 % pour le QF minimum et de 56 % pour le tarif maximum. C'est extrêmement considérable. Les choix qui ont été faits par nos concitoyens et par la communauté éducative sur les rythmes scolaires, après une concertation que vous avez conduite, ne devraient pas mener à une telle augmentation et faire peser aux familles et principalement aux familles qui travaillent et qui travaillent sans forcément bénéficier de salaires extrêmement élevés, de faire peser de telles charges sur elles. Je crois aussi nécessaire de vous alerter sur l'augmentation des activités culturelles et sportives. On sait et on l'a déjà souligné à plusieurs reprises qu'il y a une saturation sur les équipements culturels et sportifs. Il ne faudrait pas que la sélection se fasse sur des questions financières. La ville dispose de ressources considérables. La ville d'Ivry se porte très bien financièrement. Elle a d'ailleurs une gestion saine. Nous le soulignons à chaque fois que nous votons le budget. Et elle réussit à augmenter, par la recherche de subventions, de financements, grâce aussi aux évolutions d'impôts et aux évolutions des bases, de manière substantielle ses recettes. Et donc il nous paraît important, au groupe socialiste, que nous puissions veiller à ne pas alourdir davantage les charges des familles.*

Dernier point, nous notons l'engagement qui a été pris ce soir de mettre en place un collectif citoyen et ouvert à l'opposition, dont nous discuterons sans doute des modalités pour l'année à venir. Il aurait été souhaitable quand même que l'évaluation sur l'impact puisse nous être présentée. J'imagine que ça a été fait en amont du vote de ce soir. Donc, nous voterons contre cette nouvelle augmentation et puis nous vous invitons à continuer à rechercher d'autres sources pour augmenter le budget municipal plutôt que d'alourdir les charges sur les familles ivryennes. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Je suis tout à fait d'accord. Il faut chercher d'autres sources et notamment au travers de la DGF qui aura été réduite par dix au cours de ces quatre dernières années. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Comme nous le rappelions ici même l'an dernier, face au contexte budgétaire extrêmement contraint auquel sont confrontées les collectivités, notre groupe reste fortement attaché à ce que notre commune préserve : une politique tarifaire avec un esprit de justice, de solidarité et d'égalité. Cette année encore, le choix a dû être fait d'augmenter, parfois de manière relativement importante, les tarifs des activités proposées par notre municipalité. Heureusement, notre ville applique depuis longtemps une tarification des activités peu onéreuses avec des tarifs bien plus bas que ceux de la majorité des communes de France et ces augmentations restent dans l'ensemble acceptables, dans la mesure où notre grille tarifaire reste malgré les hausses abordable et moins élevée que celle des villes qui nous entourent. Toutefois, prenons garde malgré tout à ce que ces augmentations successives ne finissent pas par restreindre l'accès aux activités que nous proposons. Nous œuvrons à Ivry dans un esprit de justice et de cohésion sociale pour l'émancipation de nos concitoyens.*

Néanmoins, malgré des hausses tarifaires relativement limitées, nous nous devons de prendre davantage en considération les contraintes et les restrictions qui touchent de plus en plus les familles ivryennes victimes de la précarité et de l'exclusion. Bien que la grille tarifaire permette que les activités restent accessibles aux personnes ne disposant que des minimas sociaux, nous pensons qu'il serait encore plus judicieux de faire en sorte que les catégories sociales les plus fragiles et des plus vulnérables soient totalement épargnées par ces augmentations tarifaires. Nous souhaiterions que soit préservée une politique généreuse en direction de ces populations lourdement frappées par la crise sociale et économique, afin que l'accès aux activités de notre commune leur soit garanti. Alors que nous aurons aussi à faire face à un développement de la démographie locale et malgré la dégradation de la situation économique et sociale et les contraintes budgétaires successives, nous devons garder en permanence cette préoccupation et cette volonté pour maintenir un cap ambitieux pour les années à venir. Interrogeons-nous et posons-nous les bonnes questions. Si déjà aujourd'hui nous ne parvenons pas à répondre à la demande concernant les activités sportives et culturelles par exemple très prisées par les Ivryens et les Ivryennes, qu'en sera-t-il dans cinq ans, dans dix ans ou dans quinze ans ? Qu'en sera-t-il de nos services publics ?

Pour cela, nous devons à la fois travailler davantage à rechercher de nouveaux leviers financiers pour en tirer de nouvelles ressources, à développer de nouvelles approches et à rénover notre mode de fonctionnement organisationnel afin de mieux anticiper et évaluer les profondes mutations conjoncturelles qui se profilent pour permettre d'assurer et de préserver les services à notre population, forts de notre engagement du maintien d'un service public de proximité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Mme Ana Macedo. »*

Mme MACEDO. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans un contexte financier contraint, trouver le bon mode de calcul, trouver la bonne politique tarifaire pour plus de justice sociale, pour favoriser l'accès aux pratiques, aux activités et garantir la mixité n'est pas simple. Ce n'est pas simple, mais c'est nécessaire. Le Gouvernement s'entête en effet dans des politiques de rigueur budgétaire et prive les collectivités des moyens pour répondre aux besoins des habitants. Nous sommes donc contraints d'en tirer les conséquences. À Ivry, le travail de mise à plat mené montre une grande diversité de notre politique d'accueil et de loisirs en direction des enfants et des jeunes. Malgré tout, l'augmentation de la population risque de rendre plus difficile l'accès de toutes et tous à ces activités de service public. Ainsi, le conservatoire ne répond pas aujourd'hui à toutes les demandes. Pourtant, Ivry propose une offre très importante, balayant des champs très larges que ce soit au niveau des arts, de la culture, du sport ou du loisir. Nous devons poser cette équation délicate et poursuivre nos réflexions pour y répondre le mieux possible. Reste que la proposition de tarification a, de notre point de vue, deux qualités. D'une part, les augmentations proposées, finement réfléchies, permettent d'ajuster les tarifs au regard d'autres communes tout en limitant les conséquences pour les familles. D'autre part, en proposant d'intégrer un certain nombre de tarifs aujourd'hui forfaitaires dans un calcul au quotient, cette tarification permet de faire moins peser sur les familles modestes et moyennes le coût de leurs activités ou celles de leurs enfants dans un contexte où la détresse sociale progresse, où la paupérisation s'étend. Ainsi, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le tarif minimum de 1,34 € pour la demi-journée du mercredi semble adapté. Je pense particulièrement aux familles monoparentales, majoritairement des femmes, n'ayant pas d'autre choix que l'accueil de loisir pour leurs enfants pendant qu'elles travaillent, souvent*

pour de tout petits salaires. Avec le passage au quotient familial des dispositifs sportifs estivaux et saisonniers adultes et des formations au Tremplin, le coût sera moindre pour les familles moyennes qui se prennent aussi de plein fouet les conséquences de la crise. Certains nouveaux tarifs permettent enfin de revaloriser le service rendu. On en a parlé. Une trop faible tarification peut parfois avoir une conséquence insidieuse, l'idée qu'après tout, ça ne doit pas valoir grand-chose.

Dans tous les cas, les discussions ont permis de bien mesurer que les tarifs proposés sont toujours inférieurs à ceux qui se pratiquent ailleurs. Le quotient familial joue en cela un rôle majeur. Méhadée Bernard a déjà évoqué la comparaison des coûts des temps périscolaires avec d'autres villes. On pourrait aussi citer le conservatoire, avec des tarifs de 39 à 380 € à Ivry alors qu'ils sont forfaitaires à Alfortville, Créteil, Limeil, Kremlin-Bicêtre, Charenton, allant de 200 à 300 €. Pour toutes ces raisons, le groupe Front de Gauche votera cette délibération qui permet l'accès aux activités, aux loisirs éducatifs, favorise l'épanouissement de chacune et de chacun, contribue à l'éducation de toutes et de tous. Ces activités et leur tarification sont un facteur du vivre ensemble et de la mixité sociale de notre ville. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ana Macedo. M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, j'ai une interrogation. Quand j'ai pris connaissance de la note, je n'ai pas très bien compris un petit point. Il faudrait peut-être me l'expliquer. Ça concerne le Pass'Sports où dedans vous expliquiez, vous justifiez pourquoi le tarif de la tranche 10 qui concernait les non-Ivryens est inférieur à la tranche 9 et 8. Après, il y a une explication, mais qui ne me paraît pas tout à fait très claire dans mon esprit. »*

M. BOUYSSOU. - *« Monsieur le rapporteur vous répondra. On met au frigo, mais je vous en prie, poursuivez. »*

M. BOUILLAUD. - *« De manière plus globale, on est contre l'augmentation même faible des tarifs, surtout quand les impôts ont déjà augmenté de 2,5 % pour le contribuable ivryen. De manière aussi globale, on est d'accord sur l'application d'un quotient familial nécessaire dans nos communes, mais cela ne doit pas conduire à faire payer le service public par une seule tranche de la population, souvent celle qui paye déjà des impôts, voire pire conduire à ce que le service public ne soit à destination que pour ceux qui payent le moins. Bien sûr, nous défendons un service public accessible à tous qui encourage une réelle mixité sociale pour une justice sociale. Concernant les tarifs périscolaires, vous sanctionnez ici les parents d'élèves du passage du samedi au mercredi matin, avec une augmentation de 10 % des accueils du matin et du soir. D'ailleurs, vous faites comme pour les impôts. Vous annoncez d'abord une augmentation de 15 % pour finalement dire que ce n'est que 10 %. Les impôts, vous avez annoncé que c'était une augmentation de 3 % pour dire finalement que ce n'était que 2,5 %. C'est un bel effort. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Il faut faire pareil avec la croissance, tu as raison. Mehdi Mokrani, je crois qu'en tant que rapporteur, tu souhaiterais répondre à quelques questions posées dans le débat. Vas-y. »*

M. MOKRANI. - *« Non, mais rapidement parce que... Juste déjà sous contrôle de Romain Marchand et de Méhadée Bernard et je suis plutôt d'accord pour reprendre certains des éléments après. Pour le Pass'Sports, c'est simple : ce n'est pas la même offre pour les Ivryens et les non-Ivryens, les non-Ivryens ne pouvant accéder que le midi. Du coup, c'est*

forcément moins cher. Par contre, au regard de la tarification pratiquée, c'est quand même relativement cher pour que le midi. Donc, c'est ça l'explication. Donc, ils n'ont pas une carte qui leur permet de venir le soir.

Pour la petite polémique sur les 52, 56 % d'augmentation sur les temps du soir, pareil sous le contrôle de Méhadée Bernard, je crois qu'après, on manie les chiffres comme on a envie. Il y a aussi une extension horaire sur le créneau dont on parle. Qui dit extension horaire dit effectivement une augmentation, mais là pour le coup qui n'est pas une augmentation visant à faire entrer plus de recettes qu'on ne fait de dépenses. C'est tout simplement qu'on a des dépenses complémentaires. Donc, il y a aussi le goûter. Jacqueline Spiro, tu fais bien de me le rappeler.

De toutes les manières, puisque là de toute façon on est sur, on va dire, la petite partie des tarifs, sans décrédibiliser la délibération que nous prenons ce soir, moi je vous propose que pour la seconde vague qui arrive au mois de novembre, je puisse avoir une rencontre avec les groupes d'opposition pour vous donner les éléments dont effectivement on dispose sur notamment la question des taux d'effort, sur la question de l'impact et qu'on puisse en discuter ensemble. Y compris que si jamais au bout du compte vous avez des choses à dénoncer, vous puissiez le faire en ayant les bons éléments pour le faire, ce qui aidera tout le monde. Donc moi, je vous propose qu'on fasse comme ça. Je reprendrai contact avec vous. Je ne crois pas qu'il y avait d'autres éléments à souligner. Peut-être quand même juste sur l'impact budgétaire des augmentations dont nous parlons aujourd'hui, sur l'augmentation précédente, c'est-à-dire sur les autres prestations tarifées qu'on a passées, c'était significatif sans pour autant être... on ne fait pas de gras dessus, on va dire. Là, c'est carrément non signifiant. C'est-à-dire qu'on est en train de parler d'activités dont les recettes pour la municipalité ne représentent vraiment pas grand-chose au regard de son budget. Donc l'impact le plus fort, il est produit par le sport et le sport, c'est une requalification. Et c'est une requalification sur laquelle on peut être en désaccord. Ça, il n'y a pas de soucis. Par contre, il n'y a vraiment pas de sauvetage budgétaire derrière ces augmentations. Il faudrait vraiment être très fort pour pouvoir le faire. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdi Mokrani pour ces précisions. Moi, je voudrais simplement rajouter deux ou trois petits éléments quand même par rapport à ça. Je remercie Ana Macedo d'ailleurs pour les précisions qu'elle a apportées. Parce que je pense que dans le travail que propose Mehdi Mokrani dans la perspective du mois de novembre, je souscris parfaitement à cette proposition d'ouverture, d'élargissement notamment aux personnes dans le cadre de la coopérative citoyenne. Parce que quand la coopérative citoyenne a décidé de s'intéresser - hier soir on avait une réunion très intéressante là-dessus - de prendre en compte trois thèmes (la jeunesse, la propreté, l'environnement, les déchets et le service public et le budget communal), cette question des politiques sociales et des tarifs à mon sens, rentre dans le périmètre de ce choix d'atelier qu'a fait la coopérative citoyenne. Donc, je pense que ce sera important d'avoir ce débat. On était plusieurs hier soir à être présents. Donc, c'est une très bonne proposition et j'y souscris.*

Je pense que dans les questions d'évaluation qui sont posées par rapport à nos politiques tarifaires et Ana Macedo le disait à l'instant, il faut quand même qu'on regarde c'est quoi le coût réel des activités et quels sont les tarifs pratiqués ailleurs et quels sont les politiques de quotient familial mises en œuvre ailleurs. Je crois qu'on est rare dans notre spécificité à prendre en compte la question du reste à vivre. Je donne souvent l'exemple de la restauration

scolaire. Je crois que le tarif le plus bas, corrigez-moi si je me trompe, mais il est autour de 36 centimes d'euros, 38 maintenant et le plus haut est à 4,80 €. Si j'ai bonne mémoire. Oui, vous avez l'air d'acquiescer. C'est de cette nature-là. Je rappelle quand même le coût d'un repas à la restauration scolaire et je parle sous le contrôle de Jacqueline Spiro et de Méhadée Bernard, quand on met tout bout à bout, on est à 11 €. Donc 11 €, personne ne paye pour personne. Le plus haut tarif, c'est 4,80 €. Je le rappelle. Je pourrai décliner... et 80 % des enfants mangent à la cantine. Donc, le taux d'effort de la ville pour aller de 4,80 à 11 €, je vous laisse apprécier la chose. Et je fais souvent le calcul qu'une famille ivryenne, même en payant des impôts, M. Bouillaud, réévalués à hauteur de 2,5 % cette année, cette famille, au travers de son impôt, se voit rembourser au travers des politiques tarifaires sa contribution fiscale pratiquement. Je fais la démonstration assez souvent à des habitants qui m'interpellent sur la question des impôts et cette démonstration-là, elle est très facile à faire. Donc, je pense qu'il faut qu'on sache bien d'où on cause, ce qui se fait à Ivry et ce qui se fait ailleurs dans les villes, M. Bouillaud, dont votre organisation politique a la responsabilité de gestion. Il faut quand même avoir un regard un peu général sur ces questions. Quant aux augmentations de recettes de la commune et à la croissance de notre budget, vais-je devoir rappeler une fois encore que cette croissance intègre la livraison de nouveaux équipements, notamment de nouveaux équipements scolaires, donc un accroissement du personnel communal et un accroissement des dépenses de fonctionnement. Je veux dire, ce n'est pas figer des équipements publics et des réponses de politique publique avec des recettes qui augmenteraient comme ça dans l'absolu et qui iraient toutes abonder l'autofinancement sous la férule absolue de Mehdy Belabbas. Je pense qu'il faut éviter ces caricatures sur les dépenses publiques et le budget communal et nous nous grandirons tous dans cette perspective. Mais je rejoins les propositions qui ont été faites ce soir de mettre en place cette commission particulière, dédiée. Mais je pense qu'il faut qu'on pousse un peu plus loin l'évaluation par rapport à ce que font d'autres territoires dans notre périmètre val-de-marnais et ça éclairera un peu nos débats, je pense.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui est pour ? Il y a quatre délibérations. Elles sont cohérentes, on va les voter en une seule fois. Vous êtes d'accord, à moins qu'il y ait des demandes de scission des quatre délibérations. Non. On vote donc les quatre délibérations d'un coup. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Personne, du coup. Bien. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A 1/ DECIDE d'appliquer une tarification au quotient familial pour les activités de l'Eté sportif ouvertes aux adultes à compter du 30 juin 2016 et jusqu'au 31 août 2016, ainsi que pour les activités sportives à la saison ouvertes au public adulte (carte Pass' sport) à compter du 1^{er} septembre 2016, FIXE, à compter du 30 juin 2016 et jusqu'au 31 août 2016, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au jeune public (Si T'es Sport), FIXE à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs des Animations Sportives dans les Maisons de Quartier, du dispositif « Passeport santé », et ceux de la piscine municipale et FIXE le tarif du dispositif « Passeport santé » pour les personnes inscrites aux ateliers santé ville du centre municipal de santé.

(33 voix pour et 8 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

A 2/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs du Hangar-Tremplin, des concerts sandwichs programmés par le conservatoire, de la médiathèque, et du cinéma municipal le Luxy.

(33 voix pour et 8 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

A 3/ FIXE, les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier et le service de l'Action Sociale à compter de juin 2016 et les tarifs des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées pour 1 semaine sous forme de stage ainsi que le tarif de l'emplacement pour la bourse aux jouets et le vide-grenier.

(33 voix pour et 8 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

A 4/ FIXE, le tarif de la demi-journée d'accueil de loisirs le mercredi après-midi avec repas à compter du 1^{er} septembre 2016, FIXE à 50 % du tarif, la participation financière des enfants qui font l'objet d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé), FIXE les tarifs des accueils du matin en élémentaires et maternelles, les tarifs journaliers des accueils du soir maternels, les tarifs journaliers des accueils du soir : aides aux leçons et activités de loisirs en élémentaire, les tarifs journaliers du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE), les tarifs journaliers de l'accueil du soir à l'école Einstein et FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2016 l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des accueils des temps scolaires et de loisirs au mois de juillet 2016.

(33 voix pour et 8 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

B) DISPOSITIONS ORGANIQUES

Métropole du Grand Paris et Établissement Public Territorial « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »

Création d'une commission ad hoc

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Alors, il me revient d'intervenir sur le dernier point concernant la mise en place d'une commission ad hoc. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je ne reviens pas sur notre proposition quant à la réforme territoriale que nous avons, avec un très grand nombre de maires et d'élus territoriaux, dénoncé au regard de son caractère antidémocratique et de ces objectifs de réduction des services publics locaux. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris est créée. Sa création et celle du territoire T12 dit Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont implique des transferts de compétences importants en direction, à la fois de la Métropole ainsi que vers le nouvel EPT, établissement public territorial. Ce processus induit plusieurs échéances. Depuis le 1^{er} janvier et d'ici 2020, il induit surtout des conséquences majeures sur les compétences de la commune, ses finances et, bien entendu, pour les personnels communaux. Des dispositions transitoires sont mises en place avec le T12 pour les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016, afin de garantir la continuité du service public. Cela concerne la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, la politique de la ville et le plan local d'urbanisme. D'ici la fin de cette année, il va s'agir donc de prendre des décisions majeures sur les conditions de ces transferts avec ces conséquences en termes financiers et de personnel. Nouvelle étape au plus tard le 31 décembre 2017 pour l'action sociale et la santé, l'aménagement et l'habitat, le développement économique, les voiries et espaces publics, ainsi que les équipements culturels et sportifs. Tout cela en lien avec les compétences obligatoires à transférer à l'échelle de la Métropole et celles du territoire, les choix de transférer ou non pour d'autres.*

Afin que ce processus qui va bouleverser considérablement le paysage institutionnel et qui peut parfois paraître complexe techniquement puisse être totalement partagé, en toute transparence, par l'ensemble de notre conseil municipal, nous proposons donc la création d'une commission composée de dix membres à la représentation proportionnelle de notre assemblée. Cette commission aura pour mission d'être associée à chaque étape du processus de transfert, en disposant de toute information utile à ce que nous prenions ensemble les meilleures décisions pour la population et en veillant très attentivement au devenir des personnels en lien, bien entendu, avec leurs organisations syndicales d'ores et déjà très attentives sur ces questions et on le comprend. Cette commission a vocation à s'inscrire dans une démarche très ouverte, afin de pouvoir associer à ces travaux tous les acteurs de la vie locale impactés par nos futures décisions, par nos obligations d'un côté et nos choix politiques de l'autre. Et bien entendu, contrairement aux autres commissions municipales dont j'ai délégué la présidence à plusieurs conseillers municipaux non en charge de délégation d'adjoint, mais pour cette commission, étant donné son rôle particulier dans les prochaines années et les décisions importantes qu'elle aura à accompagner, je proposerai de la présider directement. Et aussi, en tant que membre du Conseil de la métropole, j'assumerai durablement la présidence de cette commission. Donc, voilà la proposition qui vous est faite. J'imagine qu'elle va recueillir

l'adhésion totale de notre conseil. Mais néanmoins s'il y a des interventions, je vous passe la parole. Évelyne Lesens. »

Mme LESENS. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La Métropole du Grand Paris (MGP) et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) sont désormais une réalité institutionnelle depuis le 1^{er} janvier 2016. L'élue au T12 que je suis n'a pas besoin de vous rappeler les conditions profondément antidémocratiques qui ont présidé à l'élaboration de ces nouvelles entités juridiques. Aussi, je n'y reviendrai pas. Aujourd'hui, le temps légitime de la contestation doit céder le pas à celui de la construction et de la responsabilité. Dans cette perspective, la création d'une commission ad hoc répond à cette exigence, permettant aux élus municipaux de mieux s'emparer des questions qui engageront l'avenir du T12 et par conséquent, celui de notre ville. En effet, les sujets ne manquent pas, tandis que l'EPT permet de redonner vigueur à certains débats qui nous tiennent à cœur.*

Nous pensons notamment à l'enjeu d'un retour de l'eau en régie publique. Ainsi, comme nous l'avons évoqué lors du Conseil Municipal du 21 janvier dernier, l'article 59 de la loi NOTRe stipule que les établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1^{er} janvier 2016, sont obligatoirement compétents sur l'eau et l'assainissement. Dès lors, cette réorganisation institutionnelle est l'occasion de poser une nouvelle fois la question de la gestion de l'eau. Le retour de cette dernière en régie municipale, nous l'avons maintes fois répété, est beaucoup plus conforme à notre vision du partage des ressources naturelles, au contraire d'une délégation de service public confiée à de grands groupes industriels, comme Veolia ou d'autres, qui considèrent l'eau comme une simple marchandise. De même, l'EPT par ses nouvelles compétences représente désormais un des acteurs centraux de la transition environnementale, en complément des politiques locales menées en ce sens.

De manière plus précise, notre collègue Mehdy Belabbas, en tant que rapporteur du budget, lors de sa présentation du mois dernier, a attiré notre attention sur le transfert au 1^{er} janvier 2016 de la compétence déchets ménagers à la Métropole du Grand Paris, qui nécessitera d'harmoniser son financement sur le territoire T12. Cela conduira à la mise en place dans les prochaines années d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble de l'EPT et donc sur Ivry. Il nous faudra alors bien penser l'articulation de ce nouvel impôt avec notre fiscalité locale. La commission ad hoc serait ainsi un espace privilégié pour réfléchir collectivement à cette question qui se posera à notre ville dans un avenir proche.

Enfin, le territoire peut représenter une échelle relativement pertinente pour concevoir une nouvelle politique de solidarité entre les communes les mieux loties et celles les moins avantagées. Bien évidemment, la problématique du logement social est aussi une des composantes essentielles de la solidarité. Ainsi, le transfert de la compétence logement à l'EPT en 2017 est une nouvelle occasion de repenser les équilibres territoriaux pour favoriser une plus grande mixité sociale par une meilleure répartition du parc immobilier social. Six communes du Val-de-Marne ne respectent toujours pas la loi SRU. Dans cette perspective, comme nous l'avons affirmé plus haut, la commission ad hoc représenterait un précieux outil favorisant la co-construction d'une vision commune sur des sujets aussi importants.

Par conséquent, conformément à l'ensemble des arguments évoqués plus haut, le groupe EELV d'Ivry approuve la création de cette commission ad hoc. Loin d'être un gadget, cette dernière est plus que jamais nécessaire. Elle répond ainsi à la nécessité de transparence démocratique

quant aux décisions qui toucheront l'ensemble des Ivryens et des Ivryennes. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Évelyne Lesens. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je vais être très court. Donc, on est favorable à la création de cette commission étant donné la complexité du chamboulement administratif et technocratique, l'inquiétude des agents qui sont concernés par ses compétences, du manque d'information que nous pouvons avoir sur tout cela et de l'importance et de l'envergure des compétences qui seront transférées. Il est important de se doter de ce type de structure et débattre des sujets stratégiques liés à ces évolutions. Donc, on ne va pas enclencher là le débat ce soir, mais juste vous dire que notre groupe vote pour cette proposition. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma. M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Dans la course aux commissions, Ivry doit être la championne de catégorie, ce qui est très bien pour la démocratie. Mais je doute un peu que cette nouvelle commission soit réellement un lieu de débat utile pour faire avancer le territoire. Après, on verra. Mais je doute surtout que vous ayez besoin de mon avis ou de celui de notre groupe pour faire avancer le territoire. Le périmètre des compétences et les décisions seront sans doute plus vraisemblablement discutés au niveau des maires du T12. Mais si ce n'est pas dans un aspect montant, l'intérêt peut être dans un aspect descendant, surtout dans le retour de cette information et cette commission pourra être aussi un lieu d'information des élus très intéressant des décisions prises et actées par le territoire. Ça peut être ici un intérêt, mais un intérêt suffisant pour la création de cette commission. Nous voterons donc pour cette commission. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci M. Bouillaud. Et vous me lancez une sorte de défi, c'est d'en faire un véritable espace démocratique et nous relèverons ce défi. À toi, Olivier Beaubillard. »*

M. BOBILLARD. - *« Oui, juste pour dire que le groupe Front de Gauche bien sûr est favorable à la création de cette commission. C'est l'envie de transparence, de démocratie, de prise en compte de la diversité de nos opinions. Enfin, dans tous les cas, ce transfert, ces transferts de compétences sur une collectivité, sur ce territoire T12 n'est pas sans poser de questions, poser des inquiétudes et qu'il y a besoin qu'on soit en permanence informés et que l'on puisse discuter et prendre les décisions les plus en commun possible. D'ailleurs, M. Bouillaud, cette démarche de création de commission pluraliste dans les conseils municipaux, c'est un appel et une volonté, enfin un appel dans tous les cas, qui a été lancé par l'Association, notre association, des Élus Communistes et Républicains dans le Val-de-Marne, justement pour permettre aux villes, aux conseillers municipaux dans les villes, de ne pas laisser les maires seuls décider de telle ou telle compétence, de tel ou tel transfert, de telle ou telle construction des nouveaux territoires, sans qu'il y ait ces réflexions, ce recul et ces décisions à prendre collectivement avec les oppositions dans ces villes. Voilà ! Je pense que c'est une délibération et un projet qui peut être effectivement porteur de démocratie et c'est important. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Arthur Riedacker, pardon. À toi. »*

M. RIEDACKER. - *« Oui, merci Monsieur le Maire. Je serai bref. Simplement pour dire que nous approuvons également la création de cette commission et donc je m'associe à toutes les*

remarques qui ont été faites pour dire que c'est tout à fait important et qu'il y a de la transparence et que les différents groupes y sont représentés. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à tous. Donc, je précise quand même, je crois qu'on est la deuxième ou troisième ville du Val-de-Marne à mettre en place une commission ad hoc de cette nature. Sur 47 communes, ça ne fait quand même pas beaucoup, mais comme l'a rappelé Olivier Beaubillard, c'était aussi un appel de notre association d'élus. Donc, je pense que le mouvement va se poursuivre. Parce qu'il faut quand même avoir en tête que les trois quarts des villes du Val-de-Marne, au regard du nombre de sièges au sein du Conseil, des Conseils de territoire, des trois qui concernent le Val-de-Marne, les oppositions ne sont pas représentées. Puisque quand le nombre de représentants et le chiffre de population est plus bas que le nôtre, mécaniquement ça exclut les oppositions municipales, quelles qu'elles soient, de la composition du Conseil de territoire. Ici à Ivry, comme on est une ville d'importance, nous avons, je dirais, la chance, oui, la chance, d'avoir une représentation pluraliste et que l'opposition soit brillamment représentée par Mme Annie-Paule Appolaire, qui est membre de ce Conseil de territoire, donc qui de ce point de vue permet à son groupe politique d'avoir une vision sur ce qui se délibère, sur ce qui se débat, sur les positions qui sont prises par la ville d'Ivry, mais ce n'est malheureusement pas le cas des autres villes et c'est un manque pour la démocratie. Et même si pour l'heure, le fonctionnement du T12 est un fonctionnement de coopérative des villes qui recherchent en permanence l'unanimité et l'unanimité de représentants politiques tous différents, puisqu'il y a la Droite, le Parti Socialiste, le Parti Communiste, Europe Écologie Les Verts, en tant que représentants des maires, mais il faut que les décisions qui sont prises là ne reposent pas - tu as raison Olivier Beaubillard - uniquement sur une confiscation par les maires de la représentation démocratique et c'est pour ça qu'il est important que dans chaque commune, ces questions très importantes soient suivies par une commission ad hoc.*

Donc, je vais vous donner nominativement la liste des membres qui ont été proposés par les différents groupes. Alors, cette commission sera composée comme toutes les commissions de dix membres. Comme je l'ai dit, je la présiderai. Romain Marchand, Jeanne Zerner, Daniel Mayet, Fanny Sizorn représenteront le groupe Front de Gauche. Romain Zavallone, Sabrina Sebaihi représenteront le groupe Europe Écologie Les Verts, Atef Rhouma le groupe CCI, Pierre Martinez le groupe GREC, Gauche Radicale Écologiste Républicain et Citoyen. - excuse-moi, j'ai eu un blanc là - Annie-Paule Appolaire, le groupe Alternative pour Ivry - décidément, je suis un peu fatigué - et Sandrine Bernard le groupe Socialiste. Mais je précise que bien évidemment, comme toutes les commissions municipales et conformément - je parle sous ton contrôle Séverine Peter - à notre règlement intérieur, chaque membre de l'assemblée communale peut être présent aux commissions et chaque membre désigné peut se faire représenter par tout autre membre de son groupe de son choix. Et bien évidemment, les conseillers territoriaux qui n'ont pas été désignés par leur groupe seront largement conviés à participer et à venir donner leur point de vue dans cette commission. Nos commissions municipales, elles ne sont pas limitatives. Et on voit d'ailleurs que malheureusement des fois, le taux de présentisme des uns et des autres, et quel que soit le groupe politique, a plutôt tendance à être à la décréue. Donc, on n'est jamais trop d'élus pour y être présents et il faudra qu'on veille à ouvrir cette commission aussi à des citoyens, je l'ai précisé, aux organisations syndicales du personnel communal. Il faut que ça vive tout ça et qu'on assure vraiment la transparence.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui est pour ? Merci. C'est unanime. Il n'y a pas de contre, pas d'abstention. Je crois qu'il faut que je fasse voter les membres aussi ? On prend acte de l'élection des membres. De toute façon, c'est une désignation par les groupes, il n'y a pas de raison de s'y opposer. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ DECIDE la création d'une commission ad hoc chargée du suivi du travail engagé dans le cadre des transferts de compétences décidés par la loi vers la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Territorial dit « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont », FIXE à 10 le nombre de membres de cette commission, PRECISE qu'elle sera placée sous la présidence du Maire.

(unanimité)

et PREND ACTE de la désignation des membres de cette commission ad hoc :

- Romain MARCHAND
- Jeanne ZERNER
- Daniel MAYET
- Fanny SIZORN
- Romain ZAVALLONE
- Sabrina SEBAIHI
- Atef RHOUMA
- Pierre MARTINEZ
- Sandrine BERNARD
- Annie-Paule APPOLAIRE

VŒU D'URGENCE

Vœu relatif à l'accueil des locaux de la région Ile-de-France sur le site de City Seine

Vœu présenté par M. Le Maire

M. BOUYSSOU. - *« Avant de passer au dernier point de vote et aux affaires diverses, peut-être on va pouvoir échanger sur la proposition du vœu d'urgence dont nous avons adopté le principe en début de séance. Alors, je ne vais pas vous faire un blabla introductif. Comme je l'ai dit, il y a quelques attendus. On demande... alors attendez, je n'ai plus le vœu sous les yeux. Je suis complètement désorganisé. C'est là. Voilà ! Donc, comme je vous l'ai dit, on se félicite de l'intérêt de la Région. On appelle l'assemblée régionale à faire le choix d'Ivry et on me demande de poursuivre toutes les actions nécessaires pour faire valoir les atouts de notre candidature dans l'objectif de la faire aboutir. Y a-t-il des interventions, des prises de position orales sur ce vœu d'urgence ? Mehdy Bellabas, vas-y. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire, très rapidement. C'est naturellement avec beaucoup d'enthousiasme que nous prenons acte de la sélection du dossier de candidature d'Ivry pour accueillir le futur siège de la région Île-de-France. Ce projet, dans l'hypothèse de sa réalisation, constituerait une excellente nouvelle pour notre ville, notre territoire, ainsi que notre département. En effet, ce déménagement permettrait un rééquilibrage au bénéfice du Val-de-Marne, dans le cadre du redéploiement géographique des grandes institutions officielles et des organismes d'État, comme le transfert des archives du ministère des Affaires étrangères en Seine-Saint-Denis, pour ne citer que cet exemple. Cette tendance de fond - de nombreuses grandes entreprises relocalisent également de plus en plus leur siège social en banlieue pour des raisons économiques - pourrait être remise en cause - nous tenons à vous alerter sur cette question - par la pollution des sols dans toutes les communes populaires d'Île-de-France qui sont souvent des anciennes friches industrielles, comme à Ivry, marquées par une forte histoire industrielle, comme nous l'avons vu malheureusement à Ivry avec le collègue Aissa Djebbar.*

Dans cette perspective, certes, nous devons encourager la Région à s'installer sur notre ville. Nous devons aussi rappeler à l'État et à la Région de ne pas abandonner les collectivités locales face au problème de pollutions des sols des anciennes friches industrielles alors que nos collectivités sont déjà très fortement touchées par la baisse des dotations de l'État et que les coûts de dépollution sont parfois des coûts extrêmement forts pour l'aménagement de nos territoires de banlieue. L'arrivée du siège du Conseil Régional à Ivry demeure quoi qu'il en soit une très belle perspective pour Ivry et pour notre projet urbain Ivry Confluences. C'est donc pour toutes ces raisons que le groupe EELV votera bien sûr ce vœu.

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Bellabas. Y a-t-il d'autres interventions ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, très rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues. Il serait particulièrement bénéfique pour Ivry et pour les Ivryens, en particulier pour le secteur Ivry Confluences que la Région retienne ce site ivryen, City Seine, pour y installer son siège.*

Donc, nous tenons à apporter notre soutien à cette candidature en adoptant ce vœu ce soir. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. M. Bouillaud, le groupe de Droite n'a pas de... vous soutenez ! Mais voilà, ça va mieux en le disant. C'est pour ça, ça me fait plaisir. Donc, j'aime aussi avoir du plaisir au cours de la présidence de cette assemblée de temps en temps. Pas d'autres interventions ? Vas-y, Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Merci Monsieur le Maire. Pour te faire un peu plaisir, je soutiens fortement cette proposition d'installation du siège du Conseil Régional à Ivry. Et je crois effectivement que ce serait tout à fait à l'honneur du Conseil Régional de s'installer dans cette partie, vu les conditions qui sont proposées et aussi ça marquerait une grande ouverture de la Région, compte tenu de l'évolution récente. Voilà ! Donc, je soutiens la proposition et le vœu qui est formulé ce soir. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Arthur Riedacker. Vous soutenez, tout va bien alors. Tout le monde est d'accord. C'est parfait. Donc, je propose un vote solennel sur ce vœu. Qui est pour ? Merci. C'est un grand plaisir. Deux unanimités à la suite, c'est vraiment extraordinaire. Mais vous savez que je serai notamment plus fort dans la mise en valeur de ce projet avec le vote que vous venez de faire. J'ai l'air comme ça un peu fatigué en fin de soirée, mais vraiment j'apprécie le mandat que vous me confiez au travers de ce vote, le mandat unanime du Conseil pour agir pour l'accueil du siège du Conseil Régional sur notre territoire. Ce serait vraiment une très bonne nouvelle pour Ivry. Nous aurons la réponse définitive début juillet, puisque maintenant le dialogue compétitif va s'engager entre les trois sites présentés. Donc jusque-là, on se mobilise et on fait valoir nos atouts. Voilà ! Et merci de cette confiance et de cet engagement de notre assemblée communale. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le vœu d'urgence présenté par le Maire pour l'accueil des locaux de la région Ile-de-France sur le site de City Seine.

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Concernant les autres votes, est-ce qu'on prend acte de la composition de la CAO ou est-ce que Sandrine Bernard, tu maintiens la candidature de ton groupe et qu'on passe à un vote à bulletin secret ? Je t'interroge un peu directement, excuse-moi. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« On va prendre acte du fait que vous manifestez moins d'ouverture ou de générosité avec la représentation de l'ensemble des groupes politiques du conseil que votre prédécesseur et puis retirer la candidature sur la CAO. »*

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Écoute, nous verrons les dimensions de l'ouverture moins rapidement que ce soir. Donc, je vous propose qu'on prenne acte des compositions des deux commissions, de la CAO et la CDSP. Je crois que c'est comme ça qu'on dit. Voilà ! Merci. Y a-t-il des interventions sur les autres questions à l'ordre du jour ? Il n'y en a pas, donc je vous convie à faire passer votre feuille de vote à l'administration et je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public et DIT que les installations sportives municipales sont mises à disposition à titre gracieux aux associations sportives locales d'Ivry-sur-Seine, aux associations culturelles et aux fédérations sportives.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

2/ FIXE, à compter du 1^{er} juin 2016, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du centre municipal de santé.

(39 voix pour et 2 abstentions : M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

3/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec SADEV94, concernant les lots n°1-5-6-7 et 8 de la parcelle cadastrée section E n° 29, sise, 65 rue Molière d'un total de 119 m² et de la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise, 13 à 17 rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1.617 m², à Ivry-sur-Seine, permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier dans le cadre de la ZAC Ivry-confluences.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

4/ AUTORISE la société SADEV94, aménageur de la ZAC « Ivry-Confluences », à procéder au dépôt des permis de construire et de démolir afférents au projet immobilier prévu sur la parcelle sise, 2 rue Galilée et 59 quai Auguste Deshaies, cadastrée section AY n° 2 à Ivry-sur-Seine.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, et 2 abstentions : M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

5/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives aux sociétés « Lamotte Constructeur SAS » et « Er'crea SARL » des lots de copropriété n° 1 à 6, 51 à 54, 201, 251, 301, 351 à 357, 401, 451, 501, 551, 601 à 610 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 78/82 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine et du bien immobilier sis, 3 rue René Robin à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section P n° 100 et 34 (de superficie respective de 3619 m² et 1002 m²), au prix de 4.830.000,00 € HT, **INDIQUE** que cette cession constitue une opération située dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée avec application du taux légal et **PRECISE** que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge des acquéreurs.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

6 a/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Immobilière 3F à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 48687 d'un montant total de 3 000 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 25 logements sociaux PLUS/PLAI sis 39-43 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

6 b/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Immobilière 3F à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 800 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour la construction de 7 logements locatifs sociaux PLS sis 39-43 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

6 c/ ACCORDE une subvention de 75 000 € à la SA HLM Immobilière 3F pour la construction de 32 logements sis 39-43 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention selon le calendrier suivant :

- 2016 : 36 000 €
- 2017 : 39 000 € correspondant au solde

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

7/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 48212 d'un montant total de 1 241 822 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation de 114 logements locatifs sociaux de la cité Jean Moulin sise 2 place Danton/ 52-56 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

8/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Confédération Nationale du Logement (CNL) afin de soutenir l'organisation de son 51^{ème} congrès.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, et 2 abstentions : M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

9/ PREND ACTE de la désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) comme suit :

Titulaires	Suppléants
- Séverine PETER - Daniel MAYET - Atef RHOUMA - Arthur RIEDACKER - Sébastien BOUILLAUD	- Mehdi MOKRANI - Romain MARCHAND - Sabrina SEBAIHI - Méhadée BERNARD - Annie-Paule APPOLAIRE

10/ PREND ACTE de la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comme suit :

Titulaires	Suppléants
- Daniel MAYET - Jacqueline SPIRO - Catherine VIVIEN - Thérèse POURRIOT - Marie ANDRIA	- Bozena WOJCIECHOWSKI - Mourad TAGZOUT - Pierre CHIESA - Sandrine BERNARD - Valentin AUBRY

11/ APPROUVE la mise en œuvre du projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Maurice Coutant et **SOLLICITE** auprès du Député du Val-de-Marne Monsieur Jean-Luc Laurent, une subvention, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 22 000 €, pour le financement des travaux de l'aménagement de sécurité dans ladite rue.

(unanimité)

12/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Commune de Dianguirdé, le Comité de Jumelage, l'AMSCID, l'Association de développement de la Commune de Dianguirdé et la Fondation SADEV pour la recherche de financements et la coordination du projet d'adduction d'eau potable mis en œuvre par la commune rurale de Dianguirdé (Mali).

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

13 a/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 2 au 30 juillet 2016 et **APPROUVE** la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur-(trice) et assurances) pour un montant prévisionnel de 2 500 €.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

13 b/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un camion-citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2016 et **PRECISE** que la Ville s'engage à rembourser à l'association susvisée, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancée (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

14/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association AARASD (Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique) dans le cadre de son action de sensibilisation des ivryens aux questions des droits de l'Homme au Sahara occidental.

(unanimité)

15/ APPROUVE et **FIXE** les prix de ventes de livres retirés de la Médiathèque d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 11 et 12 juin 2016 et de la Fête de quartier Monmousseau le 25 septembre 2016, et **DECIDE** de verser les recettes issues des ventes de livres au comité populaire du camp de Jalazone en Palestine.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

16/ SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France une subvention de 3 303.57 € dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales, en vue de l'acquisition de la boîte de retour extérieure de documents et son chariot ergonomique à la société DEMCO d'un montant total de 4404.76 € HT (5 285.71 € TTC) pour la bibliothèque -médiathèque de la Commune.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention à passer avec la Mission locale Ivry-Vitry relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » au site ivryen de la Mission locale dans le cadre des actions de santé publique et du contrat local de santé.

(unanimité)

18/ APPROUVE la convention de partenariat relative au Forum Intercommunal du Handicap 2016 avec les CCAS de Choisy-le-Roi, Rungis, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et PRECISE que, dans ce cadre, une participation financière sera versée par la Ville au titre des frais de communication à la Ville de Choisy-le-Roi qui en a assumé l'avance.

(unanimité)

19 a/ DECIDE la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 3 emplois de rédacteur,
- 4 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- 5 emplois d'auxiliaire de puériculture,
- 1 emploi d'agent social de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 emploi d'opérateur des activités physiques et sportives,

et la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} juin 2016 :

- 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'attaché,
- 1 emploi de Directeur Général Adjoint,
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 4 emplois de technicien,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet,
- 20 emplois d'assistante maternelle,
- 1 emploi de médecin du travail.

(39 voix pour et 2 abstentions : M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

19 b/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 6 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe,
- 6 mois de rédacteur,
- 6 mois d'attaché.

(39 voix pour et 2 abstentions : M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme Sandrine BERNARD)

20/ APPROUVE la création d'un poste d'adulte-relais pour la mise en place et la coordination du Conseil citoyen de la Ville, pour une durée de 3 ans renouvelable.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

21/ APPROUVE la convention d'objectifs 2016 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et PRECISE qu'à ce titre la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 euros pour l'année 2016.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 avril 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h20

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU